

PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DE LA VILLE DE ROUEN

Budget principal

Table des matières

1) LE RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET PRINCIPAL	2
I. Le résultat de la section de fonctionnement	2
II. Le résultat de la section d'investissement	3
III. Le résultat net de l'exercice	4
2) BILAN DE L'EXECUTION DU BUDGET 2024	5
I. Présentation synthétique de l'exécution du budget 2024	5
A. Les grandes tendances en recettes	5
B. Les grandes tendances en dépenses	19
II. Bilan de la gestion pluriannuelle des crédits au 31 décembre 2024	36
A. Bilan des crédits pluriannuels affectés au 31 décembre 2024	37
III. Evolution des principaux indicateurs financiers	38
A. Evolution de l'épargne brute	38
B. Evolution de l'épargne nette	39
3) LA GESTION DE LA DETTE	40
I. La dette propre	40
A. Les flux de dette 2024	40
C. La structure de la dette	42
II. La dette garantie	44
III. La gestion de trésorerie	45

1) LE RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable et budgétaire M57 applicable à la Ville de Rouen depuis le 1^{er} janvier 2021, le Conseil Municipal doit constater le résultat de l'exercice comptable à la clôture de celui – ci.

Le résultat net de l'exercice est obtenu par addition des éléments suivants :

- Le résultat dégagé sur la section de fonctionnement, qui s'obtient par soustraction des dépenses mandatées en 2024 du total des recettes émises sur la section de fonctionnement pour le même exercice. Ce résultat est complété du résultat antérieur reporté.
- Le résultat de la section d'investissement, obtenu par soustraction des dépenses d'investissement mandatées en 2024, complétées – le cas échéant - du déficit d'investissement reporté de l'exercice précédent aux recettes propres d'investissement de l'exercice, complétées – le cas échéant – de l'excédent d'investissement reporté de l'exercice précédent.

I. Le résultat de la section de fonctionnement

L'analyse par chapitre des mouvements de dépenses réalisés en 2024 fait apparaître un niveau de recettes de **194,27M€** et un niveau de dépenses de **173,77 M€**.

CHAP BUDGETAIRE	MANDATE 2024	TITRE 2024
011 - Charges à caractère général	29 893 015,10	23 805 235,17
012 - Charges de personnel	96 761 271,61	115 891 261,26
65 - Autres charges de gestion courante	24 654 182,19	46 026 621,81
656 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	201 162,38	2 221 359,45
66 - Charges financières	3 467 754,09	109 321,44
67 - Charges exceptionnelles	290 411,51	1 804 488,25
Autres charges de fonctionnement	3 848 569,63	1 499 542,59
TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	159 116 366,51	191 357 829,97
023 - Virement à la section d'investissement		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 651 464,86	2 907 205,56
TOTAL DEPENSES ORDRE FONCTIONNEMENT	14 651 464,86	TOTAL RECETTES ORDRE FONCTIONNEMENT
TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT	173 767 831,37	TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	20 497 204,16	194 265 035,53

L'excédent de fonctionnement pour l'année 2024 s'élève ainsi à **20,50 M€** (pour mémoire : 22,03M€ en 2023).

L'évolution des recettes de fonctionnement s'explique par :

- Le dynamisme des bases de la fiscalité directe locale (+ 2,2 M€ entre les deux exercices) et des allocations compensatrices de fiscalité (+0,15M€),
- L'évolution de la dotation globale de fonctionnement (+0,54M€)
- La progression des droits de stationnement et du produit des forfaits post stationnement (0,70 M€) ;
- La baisse des produits de la taxe sur les droits de mutation (-0,60M€ par rapport à 2023)
- Les recettes d'ordre de 2,9M€ correspondant à la reprise des provisions pour litige à la suite du protocole transactionnel.

L'évolution du volume global des dépenses de fonctionnement est marquée par :

- Une progression des dépenses de personnel (+2,1M€) liée aux mesures nationales ;
- Une réduction des charges à caractère général (-1,54 M€) du fait de la réduction des dépenses d'électricité ;
- Une augmentation conjoncturelle des charges de gestion courante de +3,47M€ lié à l'augmentation de la subvention au CCAS (+2M€) afin de permettre la prise en charge du déficit de l'EHPAD avant transfert et des dépenses induites ainsi que le versement de l'indemnisation dans le cadre du contentieux qui opposait la ville à l'entreprise TERH (1M€).

II. Le résultat de la section d'investissement

La section d'investissement clôture l'exercice avec un déficit de **- 4 836 425,47 €.**

CHAP BUDGETAIRE	MANDATE 2024
20 – Immobilisations corporelles (sauf 204)	2 238 270,97
204 – Subventions d'équipement versées	4 791 490,00
21 – Immobilisations corporelles	33 407 007,78
23 – Immobilisations en cours	2 633 123,35
10 – Dotations, fonds divers et réserves	3 686,64
13 – Subventions d'investissement	
16 – Emprunts et dettes assimilées	13 837 462,93
26 – Participations et créances rattachées	51 000,00
27 – Autres immobilisations financières	
020 – Dépenses imprévues	
45 – Total opérations pour comptes de tiers	336 258,18
TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	57 298 299,85

040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 907 205,56
041 – Opérations patrimoniales	537 043,88
TOTAL DEPENSES ORDRE INVESTISSEMENT	3 444 249,44
TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT	60 742 549,29
RESULTAT INVESTISSEMENT	-4 836 425,47

CHAP BUDGETAIRE	TITRE 2024
13 – Subventions d'investissement	8 142 244,15
16 – Emprunt et dette assimilée	12 204 075,00
20 – Immobilisations incorporelles (sauf 204)	
204 – Subventions d'équipement versées	
21 – Immobilisations corporelles	25 060,42
23 – Immobilisations en cours	
10 – Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	4 435 385,85
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	15 058 327,74
165 – Dépôts et cautionnements reçus	1 090,00
27 – Autres immobilisations financières	530 886,00
45 – Total opérations pour comptes de tiers	320 545,92
TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	40 717 615,08

021 – Virement de la section de fonctionnement	
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 651 464,86
041 – Opérations patrimoniales	537 043,88
TOTAL RECETTES ORDRE INVESTISSEMENT	15 188 508,74
TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT	55 906 123,82

Dans la continuité de l'exercice 2023 marquée par une hausse des dépenses d'investissement, l'exécution de la section d'investissement de 2024 se caractérise par un résultat déficitaire de -4,84 M€ (pour mémoire -5,49M€ en 2023)

Cette évolution est principalement liée à la hausse des dépenses d'investissement qui s'explique par :

- Les dépenses d'équipement de l'exercice 2024 qui s'élèvent à 43,07 M€, en forte progression de +5,81M€ par rapport aux dépenses d'équipement de l'exercice 2023 qui s'élevaient à 37,26 M€ ;
- Une annuité de l'emprunt en capital moins élevée qu'en 2023 de -1,36 M€, liée à une réduction globale de la dette municipale qui s'est poursuivie encore cette année.

III. Le résultat net de l'exercice

L'exercice budgétaire se solde par un excédent global de 22,97 M€ se décomposant comme suit :

	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	20 497 204,16
Report excédent fonctionnement 2023	22 369 678,14
Résultat global (a)	42 866 882,30

	Investissement
Résultat de l'exercice	-4 836 425,47
Report déficit investissement 2023	-15 058 327,74
Résultat global (b)	-19 894 753,21

Résultat de clôture 2024 (= a + b)	22 972 129,09
---	----------------------

Le résultat net de l'exercice 2024 s'élève à 22,97M€, en augmentation de 0,6M€ par rapport au résultat de clôture de l'exercice 2023 (pour mémoire : 22,37 M€).

2) BILAN DE L'EXECUTION DU BUDGET 2024

I. Présentation synthétique de l'exécution du budget 2024

A. Les grandes tendances en recettes

i. Les montants exécutés

250,17 M€ de recettes ont été titrées en 2024, en **augmentation de 11,02 M€** (soit + 4,61 %) par rapport au montant exécuté, en 2023 (pour mémoire : 239,15 M€).

Les **recettes réelles** s'établissent à **232,07 M€** en progression de **7,94 M€** (soit + 3,54 %) comparé à 2023.

Les **recettes d'ordre** sont en progression entre les deux exercices (+3,08 M€ soit +20,55 %).

Le tableau ci-après synthétise, pour les cinq dernières années, l'ensemble des budgets principaux votés et exécutés en recettes (fonctionnement et investissement) pour la Ville :

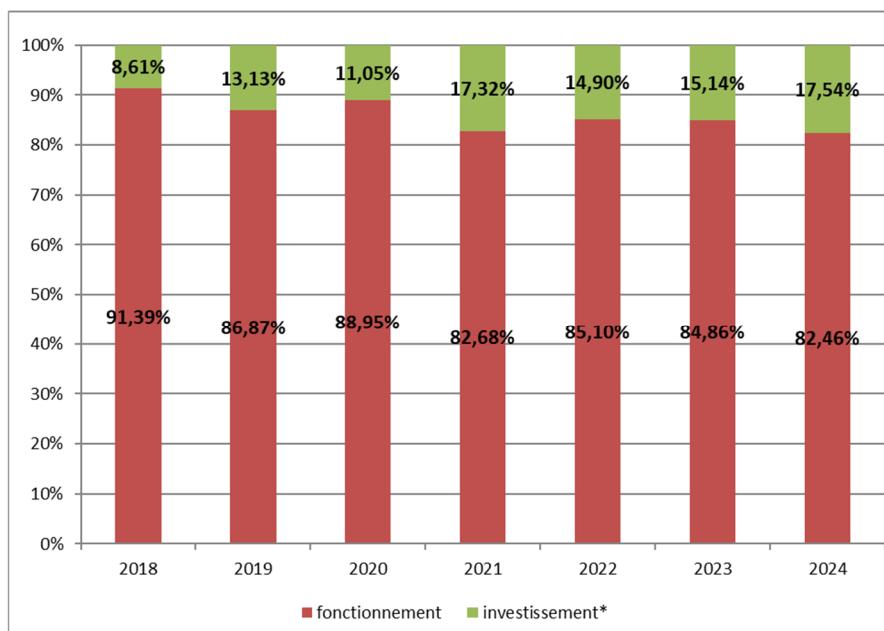
Exercice	Budget voté			Budget exécuté			
	Recettes totales	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Recettes totales	% réalisation	Recettes réelles	Recettes d'ordre
2024	299 044 502,86	252 467 517,49	46 576 985,37	250 171 159,35	88,20%	232 075 445,05	18 095 714,30
2023	294 184 400,51	232 267 825,54	61 916 574,97	239 150 872,99	93,01%	224 139 720,61	15 011 152,38
2022 retraité	256 369 150,52	226 013 839,17	30 355 311,35	220 904 891,20	99,26%	206 509 430,03	14 395 461,17
2022	355 736 013,30	226 013 839,17	129 722 174,13	281 819 450,89	87,54%	206 509 430,03	75 310 020,86
2021	250 484 472,19	213 516 449,30	36 968 022,89	218 261 306,57	102,55%	202 759 103,81	15 502 202,76
2020	232 400 905,73	196 441 002,36	35 959 903,37	199 638 101,55	101,15%	184 286 341,48	15 351 760,07

Hors prévisions relatives au virement de la section de fonctionnement (28,48 M€) et du résultat de fonctionnement reporté (22,37 M€) qui ne donnent pas lieu à réalisation (aucun titre de recette n'est émis), le taux d'exécution des recettes 2024 s'établit à 99,21 %, au-delà des taux de réalisation constatés au cours des années antérieures.

ii. La structure des recettes

a. Répartition par section

En 2024, le poids des **recettes réelles de fonctionnement** représente **82,46%** des recettes réelles totales, par rapport à un taux de 84,86% en 2023.



* Hors mouvements de gestion active de la dette pour 2022.

La part des recettes réelles de fonctionnement dans l'ensemble des recettes du budget principal a légèrement diminué entre les exercices 2023 (93,72%) et 2024 (92,77%), du fait de recettes d'ordre exceptionnelles liées à la reprise d'importantes provisions pour risque (2,1M€).

b. Les recettes réelles de fonctionnement

Hors cessions d'actifs¹ (dont les prévisions de recettes sont inscrites en section d'investissement), **189,56 M€** ont été titrés sur la section de fonctionnement en 2024, soit en progression de +3,30 M€ par rapport à 2023, après retraitement des recettes exceptionnelles de 2023 liées aux soldes de contrepassation des rattachements non intégralement réalisés de 4,2M€. Les recettes réelles de fonctionnement après retraitement représentent 102,86% des crédits votés (2023 : 103,82 %).

Les principales évolutions expliquant cette augmentation sont les suivantes :

- Progression du produit de fiscalité directe locale : + 2,16 M€ soit +2,24 % par rapport à 2023. La Ville a en effet bénéficié du dynamisme de l'évolution physique des bases fiscales entre 2023 et 2024 sans avoir voté d'évolution des taux. Par ailleurs, suite au changement de modalités de déclaration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, un produit supplémentaire estimé à 1 M€ a été versé à la commune ;
- Progression de la dotation de solidarité urbaine de +0,54 M€ en faveur de la commune ;
- Evolution positive de +0,91 M€ des produits des services avec une augmentation des droits de stationnement notamment ;

Les principaux postes de recettes réelles de fonctionnement sont les suivants :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Poids dans le budget	Évolution 2024/2023
Fiscalité directe ²	80,28	81,88	84,82	87,38	96,53	98,69	51,57%	+2,24%
Fiscalité indirecte ³	10,70	9,34	10,85	11,38	10,83	9,54	4,99%	-11,88%
Dotation Globale de Fonctionnement	30,75	30,86	31,16	31,60	32,18	32,71	17,10%	+1,67%
Dotations de la MRN	6,26	6,24	6,12	6,42	6,02	6,06	3,17%	+0,65%
Participations des partenaires	8,25	9,34	6,98	8,63	9,23	10,14	5,30%	+9,88%
Produits des services et droits de stationnement	19,67	15,56	18,00	20,63	22,89	23,81	12,44%	+3,98%
Cessions	4,51	0,91	0,82	1,15	0,14	1,79	0,94%	+1 181,08%
Autres Recettes Réelles de Fonctionnement	9,58	7,92	7,70	7,72	12,38	8,61	4,50%	-30,46%
TOTAL	169,99	162,05	166,45	174,91	190,20	191,36	100,00%	0,61%

¹ Pour information, le produit des cessions immobilières enregistrées au cours de l'exercice 2024 s'élève à 1 794 052,57 €.

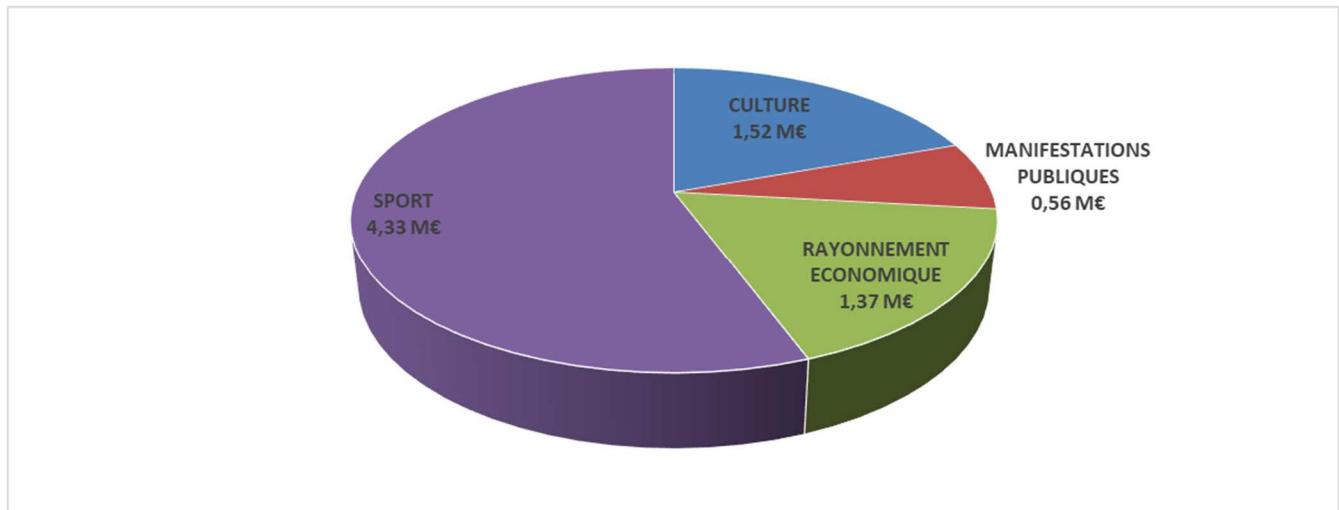
² Les produits de la fiscalité directe sont les produits correspondant à la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants.

³ Les produits de fiscalité indirecte correspondent aux droits de mutation, aux droits de place, à la taxe sur la consommation finale d'électricité et à la taxe locale sur la publicité extérieure

La répartition par grandes politiques municipales des recettes réelles de fonctionnement (hors produit des cessions immobilières) est la suivante :

Politique sectorielle	M€
Rouen, Ville rayonnante, renforcer l'attractivité et améliorer le cadre de vie du territoire	7,78
Rouen, Ville résiliente, priorité à la transition social-écologique	13,78
Rouen, Ville solidaire, de la petite enfance au grand âge	13,69
Moderniser les fonctions support pour améliorer le service rendu aux usagers	154,31
	189,56

Rouen, Ville rayonnante, renforcer l'attractivité et améliorer le cadre de vie du territoire : 7,78 M€



Sport :

La somme globale **de 3,3 M€** a été facturée à la **Métropole** par la Ville au titre de la convention de gestion conclue entre les deux entités concernant la **patinoire de loisirs**. Les montants refacturés sont en diminution de près de 0,33 M€. La convention de gestion porte notamment sur le fonctionnement général de la patinoire et inclut donc les dépenses de refroidissement de la glace ainsi que le personnel permettant d'exploiter l'équipement.

Les recettes de **droits d'entrée dans les équipements sportifs** ont diminué de -155 K€ (soit -20,53 %) entre 2023 et 2024 pour s'établir à **0,6 M€**. La baisse du niveau de recettes enregistré est liée à la fermeture temporaire de certains équipements pour travaux (fermeture du bassin extérieur de la piscine Boissière pendant 2,5 mois ainsi que la poursuite des travaux et donc de la fermeture de la piscine Marie-Marvingt).

Rayonnement économique :

Constituées par la taxe locale sur la publicité extérieure (0,42M€ en 2024), les droits de terrasse (0,63 M€ en 2024) ou encore les droits de place sur les foires et marchés (0,31 M€ en 2022), les recettes générées par **l'activité commerciale** montrent une légère progression par rapport à 2023 (+0,8%).

Culture :

La participation des familles (0,33 M€) ainsi que les subventions versées par l'Etat (0,18 M€) et le Département (0,23 M€) dans le cadre du financement du Conservatoire à Rayonnement Régional ont constitué la part la plus importante des recettes du secteur **culture** (1,5M€ encaissées).

Elles sont complétées par les recettes tarifaires émanant des bibliothèques rouennaises (vente de livres et abonnements des lecteurs non rouennais pour 13,52 K€) et par les recettes de billetterie générées par le Gros Horloge (113 K€).

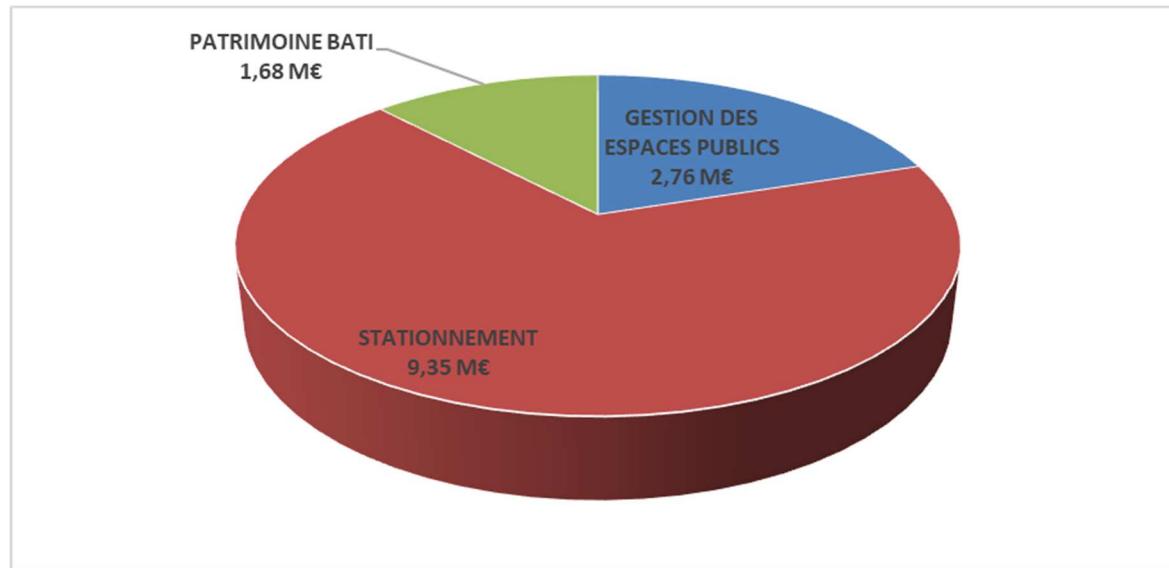
L'année 2024 est marquée par une recette exceptionnelle à savoir le versement par l'Etat d'une dotation de 403K€ pour l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques.

De nombreux projets à vocation culturelle ont reçu des financements de l'Etat (pour un montant total de 143 K€) par le biais de subventions accordées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Manifestations publiques

L'essentiel des recettes liées aux manifestations publiques est constitué par les **droits de place** de la Foire Saint Romain avec **0,51 M€** enregistrés en 2024 en progression par rapport 2023 (0,48M€) qui s'explique par une fréquentation plus importante liée à des conditions météorologiques plus favorables.

Rouen, Ville résiliente, priorité à la transition social – écologique : 13,78 M€



Principale composante des recettes tarifaires et comptabilisées au titre de la politique sectorielle « Rouen, Ville résiliente », la recette générée par les **droits de stationnement** et le produit des forfaits post stationnement (FPS) s'élève à **9,35 M€** pour l'année 2024, en **progression de près de +0,64 M€** par rapport à 2023.

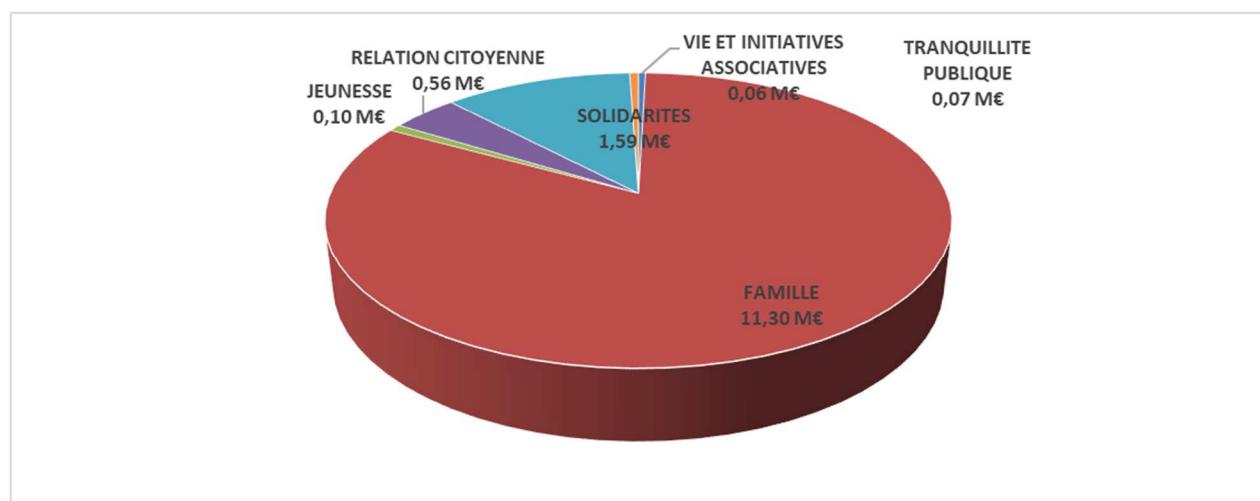
Les droits de stationnement (recettes générées par les horodateurs) s'établissent à 5,74 M€ en hausse de 0,62 M€ par rapport à l'année précédente. Les FPS ont été encaissés à hauteur de 3,35 M€ en baisse de - 3 K€ par rapport au montant constaté en 2023.

Concernant la gestion des espaces publics, les **droits de voirie** pour occupation du domaine public s'établissent à **913 K€** pour l'année 2024, en hausse de 94 K€ par rapport au montant encaissé en 2023 (pour mémoire : 819 K €).

La **Métropole** a reversé à la Ville la somme **d'1,50M€** au titre des conventions de gestion conclues entre les deux parties dans les domaines de l'entretien des espaces verts, des espaces publics, du stade Diochon ou encore les abords extérieurs du Kindarena.

Au titre du **patrimoine bâti**, la gestion immobilière de la ville a généré une recette globale **de 0,89 M€** en 2024, comprenant l'encaissement des loyers et le remboursement des charges locatives par les locataires de biens immobiliers appartenant à la collectivité.

Rouen, Ville solidaire, de la petite enfance au grand âge : 13,69 M€



11,30 M€ de recettes de fonctionnement ont été perçues au cours de l'année 2024 au titre du secteur **famille**, regroupant l'ensemble des thématiques liées à la petite enfance, aux écoles ainsi qu'aux centres de loisirs.

Ces réalisations sont composées des recettes tarifaires en provenance des familles, qui ont enregistré une progression globale de 301 K€ entre 2023 et 2024 et qui se décline de la façon suivante :

- Restauration collective : 2,55 M€, en hausse de 0,34 M€ par rapport à 2023 ;
- Crèches municipales : 0,92 M€, stable par rapport à 2023 ;
- Centres de loisirs et accueils périscolaires : 1,20 M€, en diminution de 43 K€ par rapport à 2023.

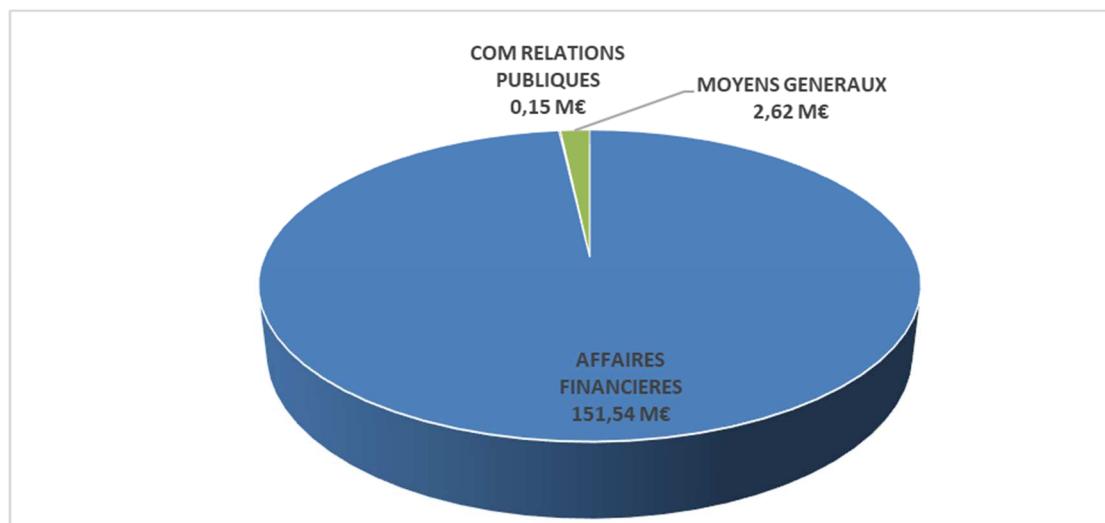
Elles sont complétées par des subventions versées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour les crèches (4,42 M€) et les accueils de loisirs (2,13 M€). L'évolution des recettes CAF entre 2023 et 2024 s'explique par la prise en compte du temps du repas ainsi que la prise en compte du temps de présence des enfants en situation de handicap.

Au titre de la **solidarité**, 1,08 M€ de recettes correspondent à la refacturation au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de prestations réalisées par la Ville (informatique, téléphonie, maintenance bâtiments, achats...) et de personnel mis à disposition conformément aux termes de la convention de mutualisation conclue entre les deux entités.

Des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales, de l'Etat et des participations versées par certains partenaires ont également été perçues pour financer les dispositifs comme le Contrat de Ville (57 K€ pour l'équipe MOUS), l'atelier santé Ville (86,80 K€), la maison France Services (40 K€) l'accès aux droits (42 K€) ou encore certains équipements sociaux gérés par la Ville comme le centre social Simone Veil (126,70 K€) et le centre social des Hauts de Rouen (131 K€).

Le produit des concessions dans les cimetières (0,29 M€) ainsi que les dotations versées par l'Etat pour l'organisation du recensement de la population (23,65 K€) ou encore les titres sécurisés (200 K€) et enfin l'organisation des élections législatives (26,56K€) ont constitué les principales recettes de fonctionnement du secteur de la **relation citoyenne**.

Moderniser les fonctions support pour améliorer le service rendu aux usagers : 154,31 M€



Le secteur des affaires financières (151,54 M€, en progression de **0,95 M€** entre 2023 et 2024 après retraitement des recettes issues de l'annulation des rattachements non contrepassés) regroupe l'essentiel des recettes réelles de fonctionnement du budget principal. Il s'agit des produits de fiscalité (directe, indirecte et reversée) et des dotations de l'Etat.

❖ La fiscalité directe

La réforme de la fiscalité directe locale des communes prévoyait, à partir de 2021, la compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les locaux à usage d'habitation principale par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Ce mécanisme de compensation est garanti par le mécanisme du coefficient correcteur (dit « CoCo ») et permet aux communes de conserver un niveau de produit de fiscalité directe équivalent à celui perçu avant la réforme.

Ainsi, au titre de l'année 2024, le **produit de fiscalité directe locale** perçu (hors rôles supplémentaires) par la Ville après application du coefficient correcteur s'élève à **98,12 M€**.

Il progresse de **1,85 M€** (soit + 1,92%) par rapport au montant encaissé en 2023 et **+740K€** par rapport aux prévisions budgétaires pour 2024.

La commune ayant statué sur une stabilité des taux de fiscalité directe entre 2023 et 2024, cette évolution est liée à la variation physique des bases ainsi qu'à la revalorisation forfaitaire des bases mais également à la mise en place à compter de 2023 de nouvelles modalités de déclaration des résidences secondaires et de locaux vacants.

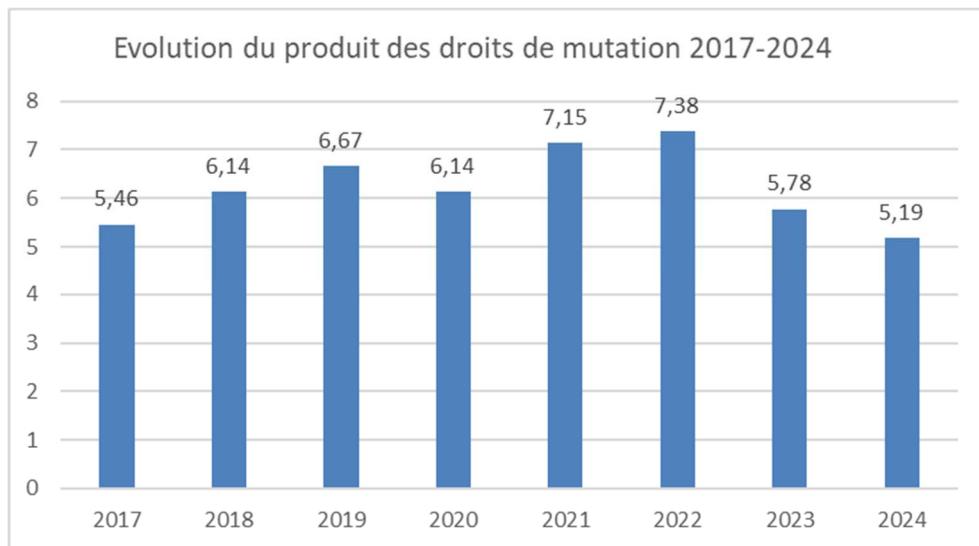
En effet, à partir de la campagne de taxe d'habitation pour 2023, les propriétaires de résidences secondaires ont déclaré via le service « Gérer mes biens immobiliers » leurs résidences. Des défaillances déclaratives ont été constatées par les services fiscaux et ont conduit à la taxation à tort de logements. Les communes urbaines caractérisées par des déménagements fréquents de la population, dont la ville de Rouen, ont constaté une augmentation importante des bases fiscales de la taxe d'habitation et en conséquence du produit des taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants. Cette progression significative constatée au titre de l'année 2023 a été corrigée par les services fiscaux au titre de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires pour 2024. Cependant des écarts importants concernant les bases relatives aux logements vacants sont toujours constatés en 2024 et donneront lieu à des dépenses au titres des dégrèvements de +1,8M€ en 2025.

En parallèle, la somme de **0,16 M€** a été versée à la collectivité au titre de **rôles supplémentaires** correspondant à des régularisations effectuées sur les années antérieures à 2024.

❖ La fiscalité indirecte

7,63 M€ de recettes ont été encaissées au titre de la fiscalité indirecte au cours de l'année 2024.

- La composante principale de la fiscalité indirecte demeure le produit des **droits de mutation**, s'élevant à **5,19 M€** en 2024, en **baisse de -594K€** (soit – 10,28 %) par rapport à 2023. Après deux années de progression en 2021 (+1,01M€) et 2022 (+0,23M€), les droits de mutation sont en 2024, dans la continuité de 2023, touchés par la hausse des taux d'intérêt des prêts immobiliers qui ralentit les transactions immobilières. Sur la période 2022-2024, l'évolution des droits de mutation est de - 29,68%.



- Le produit généré par la **taxe sur la consommation finale d'électricité** est, quant à lui, en baisse par rapport au montant encaissé en 2023 et s'élève à **2,35€ (-0,72M€)**.

❖ La Dotation Globale de Fonctionnement

Fixée chaque année en loi de finances, la dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales.

Pour chaque catégorie de collectivité, la DGF peut être divisée en deux parts :

- Une part forfaitaire, correspondant à un « tronc commun » perçu par tous les bénéficiaires de la catégorie,
- Une part péréquation, constituée de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation de solidarité rurale, dont les composantes sont reversées aux collectivités les plus défavorisées.

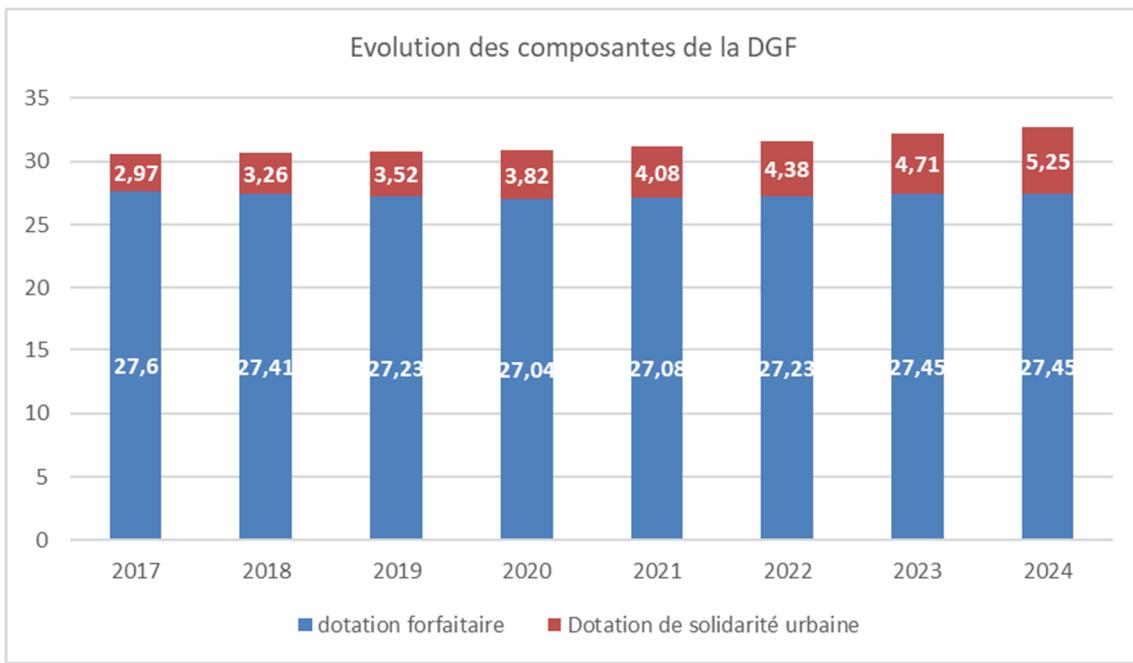
Concernant la DGF du bloc communal, les deux parts évoquées ci-avant évoluent d'une année sur l'autre de façon différenciée.

La DGF de la Ville pour 2024 s'élève au global à 32,69 M€ en progression de 0,54M€ (soit + 1,66 %) par rapport à 2023.

La dotation forfaitaire, part la plus importante de la DGF, s'est élevée de son côté à 27,45 M€ en 2024, en maintien par rapport au montant notifié en 2023.

Autre composante de la DGF, la Dotation de Solidarité Urbaine⁴ (DSU) attribuée à la Ville pour 2024 s'élève elle à 5,25M € en progression de +0,54M€ (soit +11,46%) par rapport à 2023.

⁴ Dotation de Solidarité Urbaine : dotation destinée aux communes de plus de 5.000 habitants confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées. L'éligibilité ainsi que le montant de cette dotation sont déterminés à partir d'un indice synthétique de ressources et de charges, reprenant des critères de richesse comme le potentiel fiscal et des critères de charges comme le nombre de bénéficiaires d'aide au logement, le nombre de logements sociaux et le revenu moyen par habitant de la commune.



❖ Les dotations de la Métropole Rouen Normandie

Les dotations de fonctionnement versées par la Métropole Rouen Normandie à la Ville de Rouen sont de deux ordres :

- L'attribution de compensation ;
- La dotation de solidarité communautaire.

Evolution de l'attribution de compensation depuis 2015

Après une réduction de près de 13,08 M€ entre 2014 et 2015, consécutive aux transferts de compétences de la Ville vers la Métropole et opérés au 1^{er} janvier 2015, et une nouvelle baisse de l'attribution de compensation en 2016, de l'ordre de 4,45 M€, liée au 1^{er} janvier 2016 au transfert de la gestion du stade Diochon en année pleine ainsi que celle des musées, une correction à la hausse a été enregistrée en 2017, à hauteur de 3,2 M€, afin d'intégrer les recettes issues de la gestion des parkings en ouvrage régularisées après le transfert en 2015.

L'attribution de compensation pour 2018 a connu un nouvel ajustement à la baisse d'un montant global d'1,30 M€, afin de prendre en compte le transfert de la gestion des stations de vélos Cy'Clic ainsi qu'une prise en charge partielle par la Métropole des charges de centralité supportées par la Ville, associée aux transferts de l'Opéra, de l'ESADHAR et de la patinoire.

L'attribution de compensation pour 2019 a intégré en année pleine la conséquence des transferts intervenus au cours de l'année 2018.

Après des régularisations de transferts antérieurs à 2020, l'attribution de compensation versée en 2021 a connu de nouveaux ajustements à la baisse correspondant au transfert de la Ville à la Métropole des musées littéraires (maison natale de Pierre Corneille et pavillon Flaubert) pour 98 K€ et la création du service commun de la Direction du Cabinet entre les deux entités.

La bascule de la dotation « TEOM » de la dotation de solidarité communautaire (DSC) vers l'attribution de compensation, approuvée au cours de l'année 2021 par l'ensemble des

communes concernées, entraîne une augmentation du montant de l'attribution de compensation de la Ville de 249 K€.

L'attribution de compensation pour 2024 n'a pas évolué par rapport à 2023, aucun nouveau transfert n'étant intervenu au cours de l'exercice.

L'évolution de l'attribution de compensation de fonctionnement de la Ville de Rouen sur la période 2015 – 2024 est la suivante :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Montant initial	20,92	7,84	3,39	3,54⁵	4,76⁶	3,63	3,62	3,62	3,55	3,55
Transfert Voirie Urbanisme	-10,80									
Transfert des services communs	-2,06									
Transfert Stade Diochon	-0,22	-0,26		0,01	0,02			-0,02		
Transfert des Musées		-4,40								
Transfert taxe aménagement		0,21	0,21	0,14	0,14					
Correctif transfert voirie – parkings			3,26	1,09						
Transfert Aître Saint Maclou			- 0,06							
Ajustement affichages Decaux (0,54	0,14					
Prise en charge partielle des charges de centralité + transferts 2018				-0,40	- 1,43					
Régularisation transferts années antérieures						0,01				
Transfert musées littéraires							-0,1	-0,1		
Service commun "Direction Cabinet" Ville de Rouen							-0,04	-0,2		
Bascule dotation TEOM de la DSC vers l'AC							+0,25	+0,25		
MONTANT FINAL	7,84	3,39	6,80	4,92	3,63	3,62	3,73	3,55	3,55	3,55

La dotation de solidarité communautaire (DSC) a pour sa part enregistré une augmentation de +0,39 M€, pour s'établir à 2,50 M€ au titre de l'exercice 2024.

Cette augmentation correspond à la revalorisation de l'enveloppe A relative aux critères de solidarité.

Le secteur des moyens généraux 2,62M€(en diminution de -0,23 M€ entre 2023 et 2024)

Ce secteur regroupe :

- ❖ Les remboursements des dépenses de personnel comptabilisés au bénéfice de la Ville

Les remboursements relatifs aux indemnités journalières par la sécurité sociale, à la perception de la part « agent » des tickets restaurant, ainsi qu'à la mise à disposition d'agents municipaux auprès d'autres organismes qui s'élèvent à 1,6 M€

- ❖ Les subventions relatives aux dépenses de personnel

Un montant global de subvention de 50K€ a été perçu par la collectivité au titre de la cité éducative. Par ailleurs, une aide de 10 500 € a été versée pour l'emploi d'un doctorant par la commune et 30 400€ pour l'emploi d'un chargé de coopération.

⁵ 3,54 M€ = 6,80 M€ – 3,26M€ des parkings

⁶ 4,76 M€ = 4,92 M€ - 0,01 M€ stade Diochon – 0,54 M€ affichages Decaux ++ 0,4 M€ transferts 2018 et prise en charge partielle charges centralité

❖ Les remboursements d'assurance

Des remboursements d'assurance et règlements pour des litiges ont également été reçus à hauteur de **442,47 K€**, en forte progression par rapport à 2023 (+166%) dont 400K€ d'avance versées concernant l'incendie du centre technique municipal Charlotte Delbo survenu le 26 juin 2024.

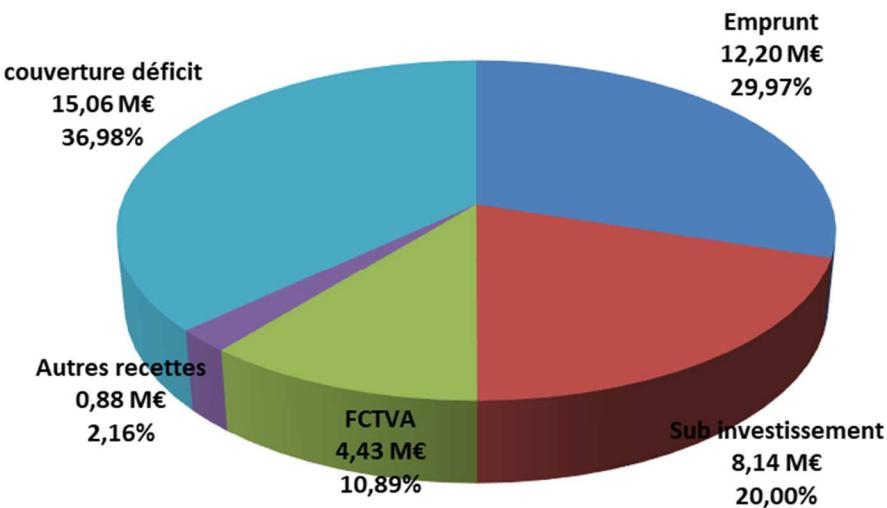
❖ Les remboursements d'entretien des véhicules

0,36 M€ de prestations ont été refacturées à la **Métropole** par la Ville au titre de l'entretien de ses véhicules ainsi que 12,6K€ à la commune de Sotteville-lès-Rouen.

c. Les recettes réelles d'investissement

Les principaux postes de recettes réelles d'investissement sont les suivants (en millions d'euros) :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Poids dans le budget	Évolution 2024/2023
Couverture du déficit d'investissement N-1	3,00	11,05	7,17	12,83	9,60	9,57	15,06	36,98%	57,42%
Emprunt	6,00	6,08	5,00	8,50	10,19	10,85	12,20	29,97%	12,47%
Subventions d'investissement reçues	2,15	4,10	3,91	7,79	6,87	8,82	8,14	20,00%	-7,68%
FCTVA	2,30	2,94	3,05	2,98	2,91	3,26	4,43	10,89%	36,19%
Autres recettes	2,03	1,53	1,02	2,76	1,05	1,45	0,88	2,16%	-39,30%
TOTAL	15,48	25,70	20,15	34,86	30,62	33,94	40,72	100,00%	19,97%



❖ La couverture du déficit d'investissement n-1

Un déficit d'investissement ayant été constaté au titre de l'exercice 2023 à hauteur de 15 M€, il a été nécessaire d'affecter une partie du résultat de clôture de l'exercice 2023 à la couverture de ce déficit.

Une recette, du montant exact du déficit d'investissement constaté au titre de l'exercice 2023, soit 15 058 327,74€, est donc constatée sur l'exercice 2024.

❖ L'emprunt

Comme les quatre années précédentes, la Ville a, de nouveau, au cours de l'année 2024, limité au strict nécessaire le recours à l'emprunt pour financer ses investissements.

Ainsi, 12,2 M€ d'emprunts nouveaux ont été mobilisés au cours de l'année 2024, permettant à nouveau à la Ville de se désendetter (variation de l'encours de dette de – 1,56M€ au 31 décembre 2024 par rapport à 2023).

❖ Fonds de Compensation sur la Valeur Ajoutée

Le mécanisme du FCTVA permet la compensation (à un taux forfaitaire) par l'Etat aux collectivités locales, de la TVA acquittée sur leurs investissements.

Les dépenses d'investissement prises en compte pour le calcul de cette compensation sont les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux, hors achat de terrains) effectuées au cours de l'année N-1.

Le montant de cette recette est donc directement lié au volume d'investissement réalisé l'année N-1.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le calcul du FCTVA est automatisé pour la Ville de Rouen. Cette automatisation consiste à remplacer l'examen manuel des demandes de remboursements envoyées aux préfectures par un calcul automatique dans une application informatique dédiée sur la base des dépenses imputées sur un ensemble de comptes éligibles. Si cette réforme permet de simplifier et d'harmoniser les règles de gestion du FCTVA pour les services de l'Etat, plus aucune situation particulière ne peut être prise en compte.

Le montant de FCTVA perçu par la Ville en 2024 s'élève à 4,43 M€, en augmentation de 1,18 M€ par rapport à 2023 (pour mémoire : 3,25 M€)

❖ Subventions d'investissement reçues

Hors gestion active de la dette, les subventions d'investissement représentent près de 20% des recettes réelles d'investissement et s'élèvent pour l'année 2024 à 8,14 M€.

Les principales subventions d'investissement perçues en 2024 proviennent ainsi :

- De l'**Etat**, pour un montant global de **3,02 M€** dont 0,6 M€ au titre de la restauration de l'abbatiale Saint Ouen en provenance de la DRAC. 0,44 M€ ont été versés au titre du financement du Plan Pluriannuel d'entretien des monuments historiques. Par ailleurs la DRAC a contribué au financement de la commande artistique Marianne Mispealaere via une subvention de 45K€. L'agence de l'eau à versé un montant total de 313K€ pour soutenir la renaturation des cours d'eaux (224K€) et la restauration du cours d'eau du parc de Repainville (88K€). Les fonds concernant le financement du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain ont également été perçus à hauteur de 1,57 M€.
- De la **Métropole** pour un montant global de **3,18 M€** dont 0,75 M€ correspondant au 3^{ème} acompte du financement des travaux de l'abbatiale Saint Ouen.

Un montant global de 1,7 M€ a également été perçu au tirer du Fonds d'Aide Communal à l'Investissement Local (FACIL).

Projets financés FACIL	Montant subvention attribuée	Montant perçu en 2024
CENTRE DE LOISIRS DU RENARD SOLDE	204 846,25	17 263,32
ECOLE LION ST JULIEN PREAUX	26 750,00	15 083,82
RENOVATION TOITURES ATELIER	115 625,00	67 064,80
ECOLE DUBOCCAGE CARTIER CREATION LOCAUX	40 000,00	12 000,00
ECOLES H BROUETTES ST JULIEN CREATION CLASSES	112 500,00	112 500,00
MISE EN ACCESS - CREATION ASCENSEURS	217 500,00	65 250,00
REEMPLACEMENT SOL GYMNASSE LENGLEN	31 250,00	23 750,00
ACQUISITION VEHICULES ELECTRIQUES	715 586,00	715 586,00
BORNES ELECTRIQUES	187 500,00	56 250,00
EXTENSION GROUPE SCOLAIRE H DE BALZAC	139 225,00	139 225,00
REHABILITATION PETITE BOUVERIE	402 500,00	120 750,00
ECOLE H DE BALZAC RENOVATION ENERG	224 500,00	224 500,00
ECOLE BALZAC REEMPLACEMENT MENUIS	45 000,00	45 000,00
TRAVAUX ECOLE PAPE CARPENTIER	53 434,50	50 979,75
BIBLIOTHEQUE ST SEVER RPLT ROOF TOP TOITURE	40 851,25	40 851,25
TOTAL	2 557 068,00	1 706 053,94

Par ailleurs, un montant de 606 K€ a été versé en 2024 au titre de l'opération de restructuration Châtelet dans le cadre du NPNRU.

- Du **Département**, pour un montant global de **0,53 M€** correspondant au versement de la subvention accordée par ce dernier pour les travaux relatifs au cours d'eau au parc de Repainville (9,2K€), aux travaux de rénovation de la Petite Bouverie (150K€), aux travaux de rénovation de la résidence autonomie Bonvoisin (172K€), au développement des installations de vidéo protection (27K€) et enfin aux travaux de la maison du Plateau (168K€) ;
- De la **Région Normandie** pour un montant global de 1,36M€ correspondant aux travaux de rénovation de l'Abbatiale Saint Ouen (1,28M€) au titre du contrat de plan Etat Région ; aux travaux d'aménagement du parc de Repainville au titre du contrat de territoire (28K€) et aux travaux de la maison du plateau (51K€) au titre du NPNRU ;

❖ Autres recettes d'investissement

Elles s'établissent à **1,45 M€** en 2024, représentant 4,27 % des recettes réelles d'investissement (hors recettes liées à la gestion active de la dette), soit en augmentation de +0,40M€ par rapport à 2022.

Les autres recettes d'investissement enregistrées en 2024 correspondent à :

- La prise en charge par la Métropole d'une partie du remboursement de l'amortissement annuel de la dette de la Ville, conformément au dispositif de **reprise de dette** mis en place en faveur des communes en 2015 au titre du financement des compétences transférées pour un montant de **0,53 M€**.
- Au remboursement par les mandants des dépenses réalisées par la Ville pour leur compte en 2024. Ainsi, 101,69 K€ sont remboursés par la Métropole au titre des dépenses d'investissement réalisées par la Ville dans le cadre des différentes conventions de gestion liant les deux entités et 218,86 K€ sont reversés par le CCAS, au titre de dépenses d'investissement informatique (98,69 K€) et d'entretien du patrimoine bâti (120,16 K€) réalisées par la Ville à son attention.

❖ Le financement de la section d'investissement

Le financement des dépenses d'investissement du budget principal se présente de la façon suivante pour l'année 2024 :

M€	Dépenses	Recettes	Structure
Dépenses investissement	43,19		
Variation fonds de roulement	0,73		
Epargne nette		16,79	25,95%
Ressources propres d'investissement		6,79	15,97%
Subventions		8,14	23,40%
Emprunt		12,20	34,68%
TOTAL	43,93	43,93	100,00%

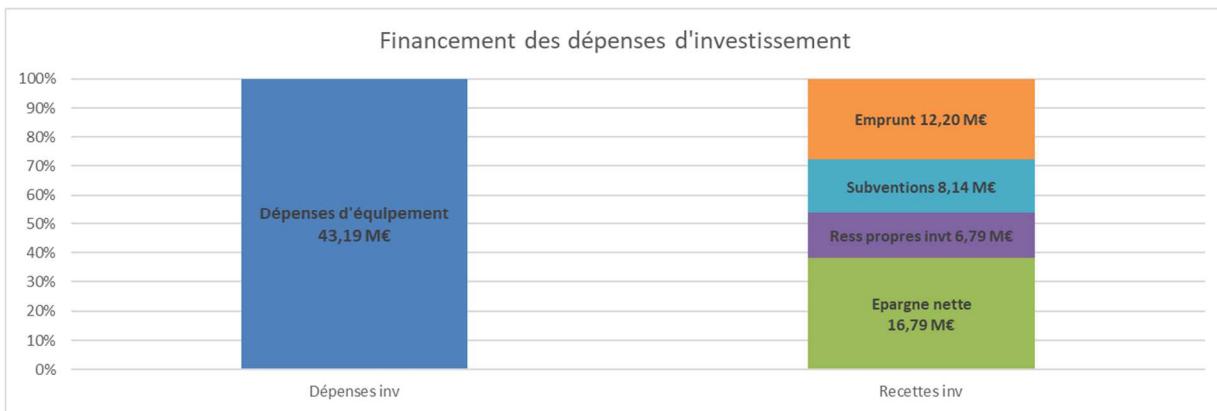
Les dépenses réelles d'investissement ont été financées pour près de 25,95 % par l'épargne nette dégagée au titre de la section de fonctionnement.

Les ressources propres d'investissement (constituées du FCTVA et des cessions d'immobilisation principalement) ont contribué pour près de 15,97 % à ce financement.

Le recours à l'emprunt représente 34,68% du financement des dépenses réelles d'investissement.

Cette structure de financement de l'investissement illustre la bonne résistance des indicateurs de gestion de la Ville avec une ventilation très équilibrée des sources de financement.

Près des 2/3 des dépenses directes d'investissement sont financées par des recettes réelles autres que l'emprunt.



B. Les grandes tendances en dépenses

i. Les montants exécutés (fonctionnement + investissement)

Le tableau ci-après synthétise, pour les cinq dernières années, l'ensemble des budgets votés et exécutés.

Les données présentées reprennent l'intégralité des dépenses (fonctionnement et investissement) inscrites au budget, y compris – le cas échéant - la reprise du déficit de l'année antérieure qui ne donne pas lieu à l'émission d'un mandat de dépenses.

	Budget voté			Budget exécuté			
	Dépenses totales	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Dépenses totales	% réalisation	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre
2024	299 044 502,86	252 467 517,49	46 576 985,37	234 510 380,96	81,01%	216 414 666,66	18 095 714,30
2023	300 021 298,19	238 104 723,22	61 916 574,97	222 618 092,53	82,82%	207 606 940,15	15 011 152,38
2022 retraité	256 369 150,52	226 013 839,17	30 355 311,35	214 462 985,75	92,63%	200 067 524,58	14 395 461,17
2022	355 736 013,30	226 013 839,17	129 722 174,13	275 377 545,44	83,22%	200 067 524,58	75 310 020,86
2021	250 484 472,19	213 516 449,30	36 968 022,89	203 235 832,64	93,94%	187 733 629,88	15 502 202,76
2020	232 400 905,73	189 269 616,56	43 131 289,17	191 530 149,75	93,15%	176 178 394,68	15 351 755,07

Le volume budgétaire global voté au titre de l'exercice 2024 – mouvements réels et mouvements d'ordre – pour 299,04 M€ est inférieur au volume global voté en 2023 (- 0,33 %).

Le montant total exécuté au titre de l'exercice 2024, dépenses réelles et d'ordre comprises, s'établit à **234,51M€** en hausse de 11,89 M€ par rapport à 2023 (pour mémoire : 222,68 M€), soit + 5,34 %.

Hors impact du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui s'établit à 28,48 M€ en 2024 et du solde d'investissement reporté négatif qui s'élève à 15,06 M€ (ces mouvements de prévision ne donnant pas lieu à l'émission d'un mandat), le taux d'exécution globale du budget 2024 s'élève à **91,78%**.

➤ Les dépenses réelles

Investissement et fonctionnement cumulés, **216,41M€** de dépenses réelles ont été mandatées par la Ville en 2024, en progression de 11,89 M€ (+ 5,34%) par rapport à l'exercice précédent (207,61 M€).

Hors crédits nécessaires à la gestion des ouvertures de crédits à long terme⁷ (OCLT) exécutés à hauteur de 485 K€ en 2024 (0,97 M€ en 2023) et équilibrés par une recette budgétaire de même montant, les dépenses réelles (investissement et fonctionnement confondus) mandatées au titre de 2024 s'élèvent à **215,93 M€** (dont 159,12 M€ en fonctionnement et 56,81 M€ en investissement), en hausse de 9,29 M€ (soit + 4,50 %) par rapport à celles constatées en 2023 à hauteur de 206,64 M€.

Hors mouvements liés aux OCLT, le taux d'exécution des dépenses réelles s'établit à 91,77 %.

➤ Dépenses d'ordre

Ces mouvements de dépenses, équilibrés budgétairement par l'émission de titres de recettes d'ordre de même montant, n'ont aucune incidence financière en termes de décaissement effectif de liquidités.

Au cours de l'exercice 2024, les dépenses d'ordre mandatées en 2024 s'élèvent à **18,1 M€** et sont composées notamment des éléments suivants :

- 12,20 M€ au titre des dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations ;
- 2,21 M€ au titre des régularisations comptables liées aux cessions d'actifs ;
- 2,12 M€ au titre des provisions pour litiges et contentieux ;
- 0,49 M€ au titre des mouvements de gestion active de la dette (gestion des plafonds d'OCLT...).

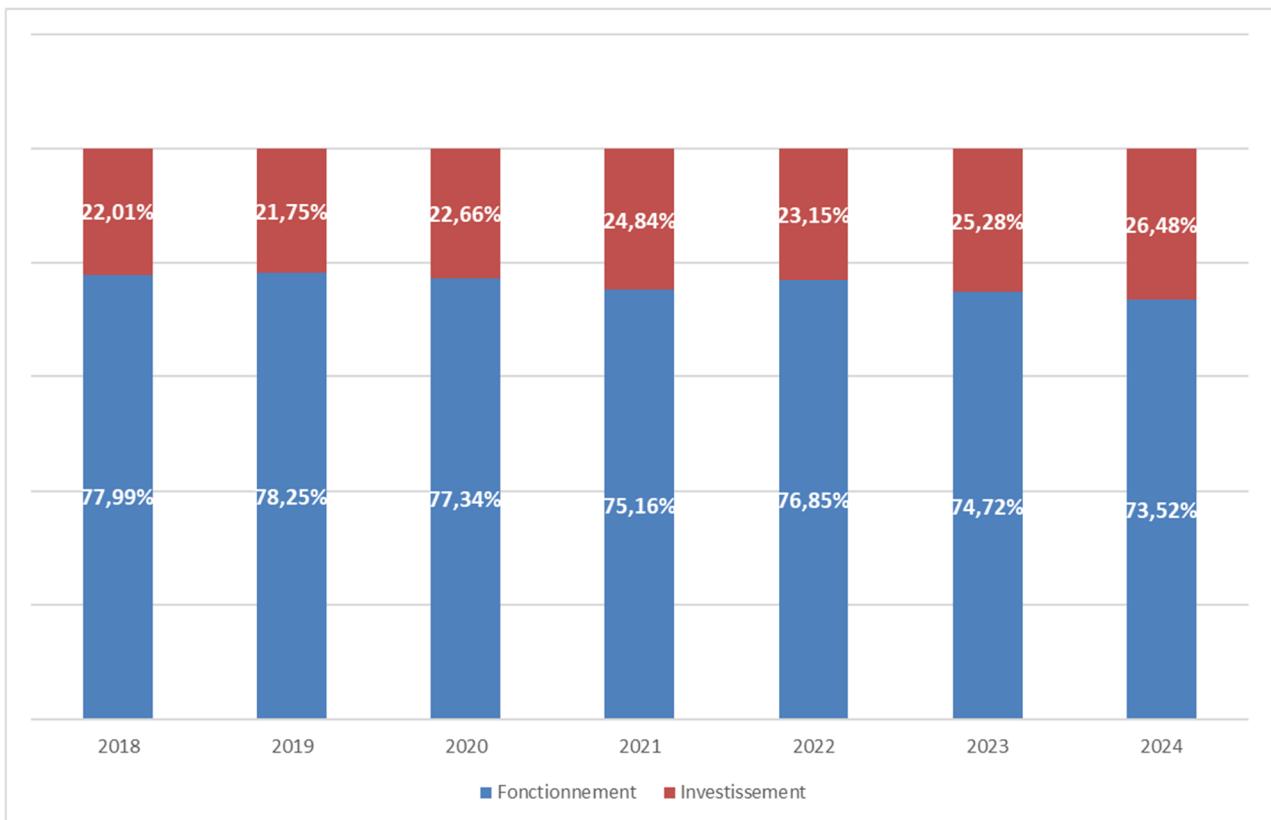
ii. La structure des dépenses

a. Répartition entre sections

En 2024, les dépenses réelles de fonctionnement représentent 73,52% des dépenses réelles totales (hors gestion active de la dette), en baisse par rapport à 2023 (74,72 %).

La poursuite de la diminution du poids des dépenses de fonctionnement dans le volume global de dépenses réelles s'explique en particulier par l'augmentation des dépenses d'investissement entre 2023 et 2024 (+5,06 M€ soit 9,69%) plus forte que l'augmentation des dépenses de fonctionnement sur la même période (+4,72M€ soit 3,05%).

⁷ Les contrats d'emprunt de type OCLT (Ouverture de Crédit Long Terme) associent un crédit long terme classique et l'ouverture de droits de tirage comparables à une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond, qui évolue chaque année. L'amplitude maximale de ces mouvements de fonds doit être retracée budgétairement, tant en recettes qu'en dépenses. Le solde de ces écritures comptables étant neutre (les recettes étant égales aux dépenses), les dépenses liées à ces écritures sont donc exclues de l'analyse.



b. Les dépenses réelles de fonctionnement

S'établissant à 159,12 M€ au titre de l'exercice 2024, les dépenses réelles de fonctionnement enregistrent une évolution de + 4,72 M€ (soit + 3,05 %) par rapport au montant mandaté en 2023 (pour mémoire : 154,40M€).

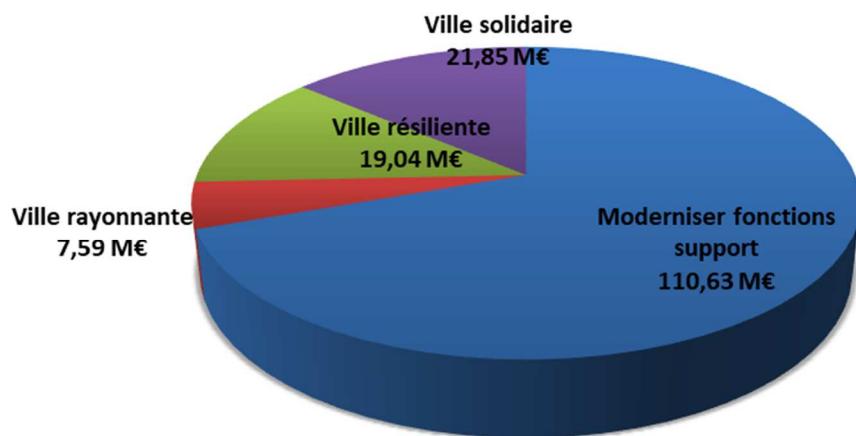
Cette progression, s'explique par des évolutions tant à la hausse qu'à la baisse :

- L'ajustement des dépenses de personnel, à hauteur de +2,11 M€, rendu nécessaire notamment suite à la revalorisation de 5 points de la valeur du point d'indice au 1^{er} janvier 2024 et de l'impact en année pleine des revalorisations de 2023 (1,5 points au 1^{er} juillet 2024) ;
- L'augmentation des contributions au CCAS (2,07M€) afin de couvrir le déficit de l'EHPAD suite au transfert du CH de Bois-Petit et de permettre la prise en charge sur le budget principal du CCAS des dépenses non transférées.

Les principaux postes de charges de la section de fonctionnement sont les suivants :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Poids dans le budget	Évolution 2024/2023
Dépenses de personnel	85,74	85,70	87,57	90,85	94,65	96,76	60,81%	2,23%
Dépenses de fonctionnement général	32,51	30,09	33,47	42,52	39 ,66	40,09	25,20%	1,09%
Frais financiers	4,28	3,40	2,88	2,53	3,36	3,47	2,18%	3,20%
Subventions aux associations	6,04	5,54	5,68	5,75	5,89	5,91	3,71%	0,35%
Participations de la Ville	9,13	9,20	10,05	10,99	10,84	12,88	8,10%	18,84%
TOTAL DRF	137,70	133,92	139,65	152,63	154,40	159,12	100,0%	3,05%

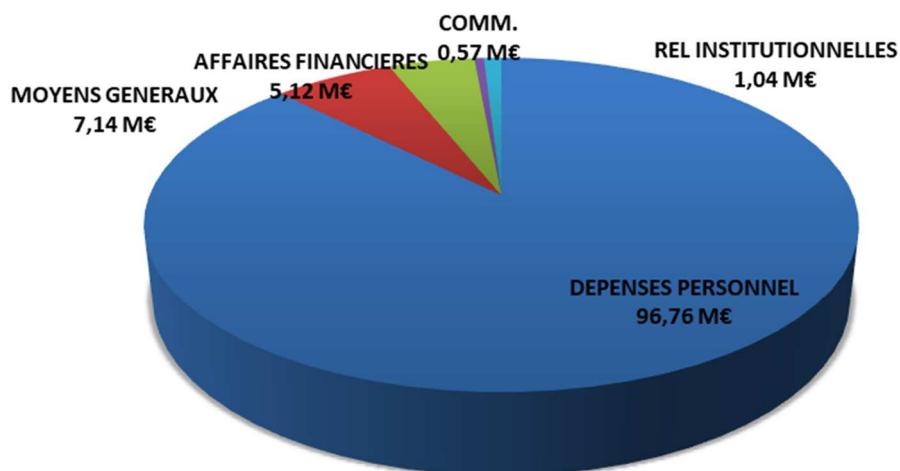
Ces dépenses de fonctionnement se répartissent de la façon suivante entre les 4 politiques sectorielles retenues pour présenter le budget de la Ville de Rouen, les fonctions supports comportant en leur sein la gestion des dépenses de personnel :



Moderniser les fonctions support pour améliorer le service rendu aux usagers : 110,63 M€

L'optimisation des moyens et la simplification des démarches administratives demeurent les objectifs majeurs de l'ensemble des services « ressources » de la Ville.

L'exercice 2024 a permis de poursuivre et conforter les différentes démarches amorcées au cours des années précédentes.



- Les dépenses de personnel :

Avec **96,76 M€** mandatés au titre de l'année 2024, les dépenses de personnel demeurent le premier poste des dépenses réelles de fonctionnement, représentant plus de **60,81%** de ces dernières.

Par rapport à 2023, l'évolution de CA à CA est de +2,23 %. Cette hausse, qui a pu être absorbée grâce aux importants efforts de gestion réalisés sur les années précédentes, s'explique par l'application de mesures nationales :

- Augmentation de + 5 points d'indice pour chaque agent à compter de janvier 2024 ;
- Augmentation du SMIC au 1^{er} janvier et au 1er novembre 2024
- Effet année pleine des revalorisations de l'année 2023 : une revalorisation de + 1,5 % du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 et revalorisation des bas salaires : jusqu'à 9 points d'indice supplémentaires au 1^{er} juillet 2023

Outre ces dépenses, il a fallu absorber comme chaque année les variations à la hausse de la masse salariale (GVT) ainsi que le coût induit par les élections législatives.

Le travail conduit par la direction des ressources humaines avec l'ensemble des directions de la Ville, dans une logique de dialogue de gestion autour d'objectifs transparents de gestion des enveloppes de remplacements, d'heures supplémentaires, d'effectifs adaptés à chaque secteur d'activité, afin de concilier qualité du service public et développement des compétences s'est poursuivi et a permis de contenir l'évolution de la masse salariale, conjugué à une stratégie de pilotage particulièrement active en la matière.

Un COPIL Emploi arbitre au cas par cas l'ensemble des ouvertures de postes permanents, ainsi qu'une partie significative des recours aux contractuels en remplacements et renforts.

M€	BP	CA (périmètre 2016)	Evolution N/N-1
2016	85,78	84,62	-0,97%
2017	87,53	86,73	2,49%
2018	86,35	85,86	-1,00%
2019	86,00	85,74	-0,10%
2020	85,90	85,70	-0,06%
2021	87,63	87,57	+2,18%
2022	90,27	90,84	+3,73%
2023	94,32	94,65	+4,18%
2024	98,54	96,76	+ 2,23%

- Moyens généraux : hors gestion de la masse salariale, 7,14 M€ ont été consacrés aux dépenses permettant le bon fonctionnement de l'ensemble des services municipaux.

Au-delà de la masse salariale, ont été déployés au bénéfice du développement de la politique de gestion des ressources humaines : 0,36 M€ au titre de la formation du personnel de la Ville et 0,43 M€ de subvention au Comité des Œuvres Sociales Communal (COSC).

2 M€ ont été consacrés à la gestion des systèmes d'information dont 0,87 M€ à la maintenance des équipements informatiques, 0,39 M€ à la téléphonie (pour l'ensemble des sites de la collectivité) ou encore 0,33 M€ de prestations dédiées à l'assistance aux utilisateurs.

1,51 M€ ont été mobilisés pour les moyens logistiques alloués aux services municipaux dont 0,78 M€ pour l'entretien du parc des véhicules, 0,43 M€ pour le nettoyage et l'entretien des locaux ou encore 0,24 M€ pour le renouvellement des vêtements de travail et les équipements de protection individuelle.

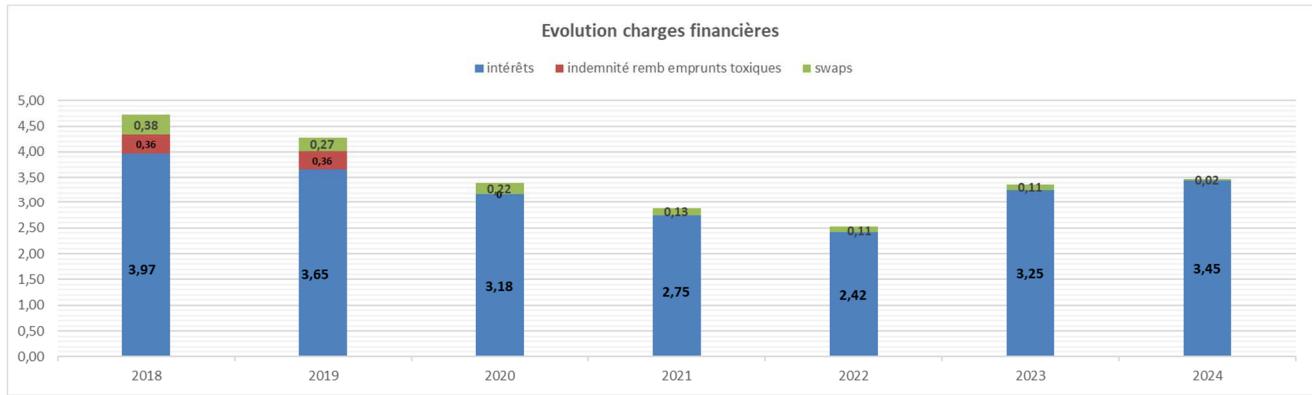
0,16 M€ de crédits ont permis d'honorer des dépenses refacturées à la Métropole dans le cadre de la mise en œuvre de l'entretien du parc automobile de cette dernière par le garage municipal.

2,13 M€ ont été mandatés au titre des moyens juridiques, dont 0,76 M€ pour les assurances, 1,2 M€ au titre des indemnisations dans le cadre de contentieux, 97 K€ pour les honoraires et 52 K€ pour les annonces de frais de publicité et d'insertion liés aux marchés publics passés par la Ville.

- Affaires financières : 5,12 M€ ont été consacrés à l'ensemble des dépenses dites « financières ».

En 2024, 3,46 M€ ont servi au paiement des frais financiers supportés par la Ville. Ils sont constitués exclusivement de la charge des intérêts relatifs aux emprunts et du coût financier généré par les outils de gestion de trésorerie et de couverture des taux détenus par la collectivité.

Ainsi, les frais financiers ont augmenté de +3,20% soit +107,5K€ par rapport à 2023 sous l'effet de l'augmentation des taux bancaires.

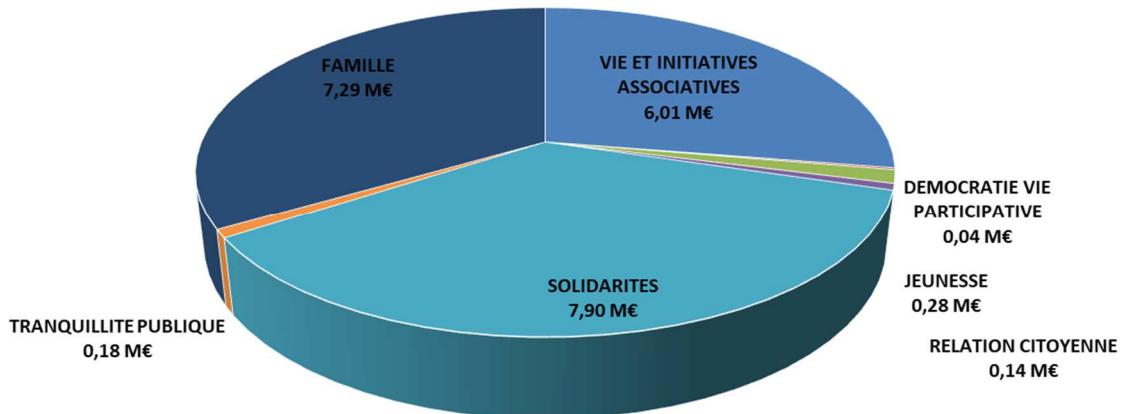


Les autres crédits ont permis de comptabiliser la constatation de créances irrécouvrables et l'annulation de titres de recettes émis sur exercices antérieurs (0,29 M€), le reversement de produits d'impôt (1,12 M€).

- Relations institutionnelles : 1,04 M€ ont permis le fonctionnement des groupes d'élus, le versement des indemnités, des cotisations sociales et de retraite des élus municipaux ainsi que la prise en charge de leurs formations et frais de déplacement.

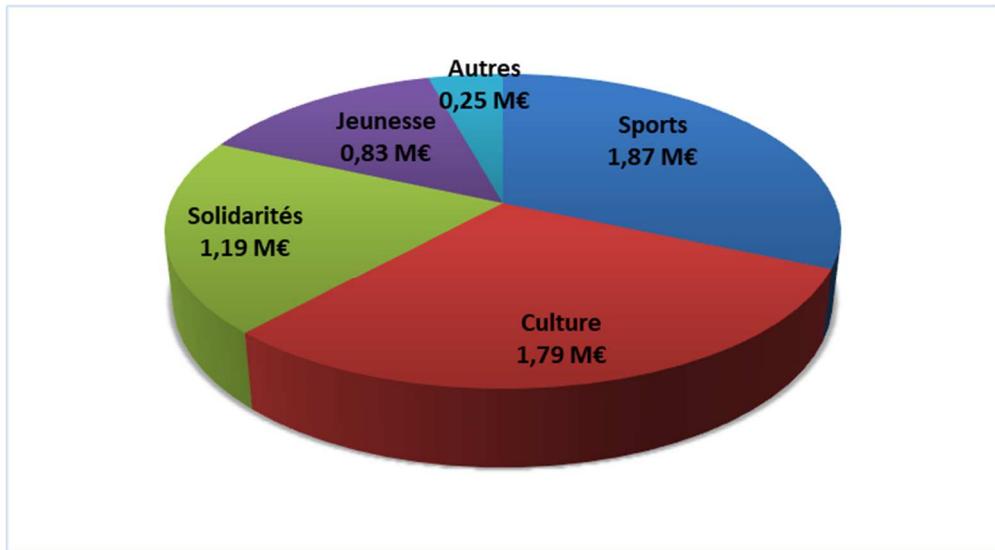
Rouen, ville solidaire, de la petite enfance au grand âge : 21,85 M€

Les dépenses de fonctionnement enregistrées au titre de la politique des solidarités sont ventilées de la façon suivante :



- Vies et initiatives associatives : 6,01 M€ de crédits ont été mandatés en 2024, dont 5,93 M€ destinés au soutien des associations du territoire.

Ces subventions représentent 3,73 % des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville (soit près de 9,52 % des dépenses réelles de fonctionnement hors dépenses de personnel).



Les principaux secteurs d'intervention demeurent le soutien aux associations sportives (pour près de 31,58%), suivi par les subventions dans les domaines de la culture et du patrimoine (30,13 %). Viennent ensuite le domaine des solidarités (Personnes âgées, lutte contre le handicap, AREJ...) pour plus de 20,04 % puis le secteur de la jeunesse (14 %) dont les subventions communales permettent de financer notamment le fonctionnement des crèches associatives et des MJC.

- Famille : 7,3 M€ ont été consacrés à cette thématique au cours de l'année 2024, dont :
 - 0,22 M€ pour le secteur de la petite enfance, comprenant la maintenance, l'achat de produits d'entretien, de produits d'hygiène et pédagogiques ;
 - 2,30 M€ pour le fonctionnement des écoles et des centres de loisirs, dont la maintenance courante des bâtiments (0,51 M€), l'acquisition de fournitures scolaires, pédagogiques (316K€), entretien des locaux (213K€) ou encore le transport des enfants vers les équipements culturels et sportifs (95 K€). 0,50M€ ont été consacrés aux actions d'accompagnement éducatif ;
 - 4,78 M€ pour la restauration collective, dont 4,5 M€ versés par la Ville au SIREST, Syndicat intercommunal chargé de la préparation et de la livraison des repas dans les écoles et les accueils de loisirs rouennais, au titre de sa participation.

- Solidarités : 7,9 M€

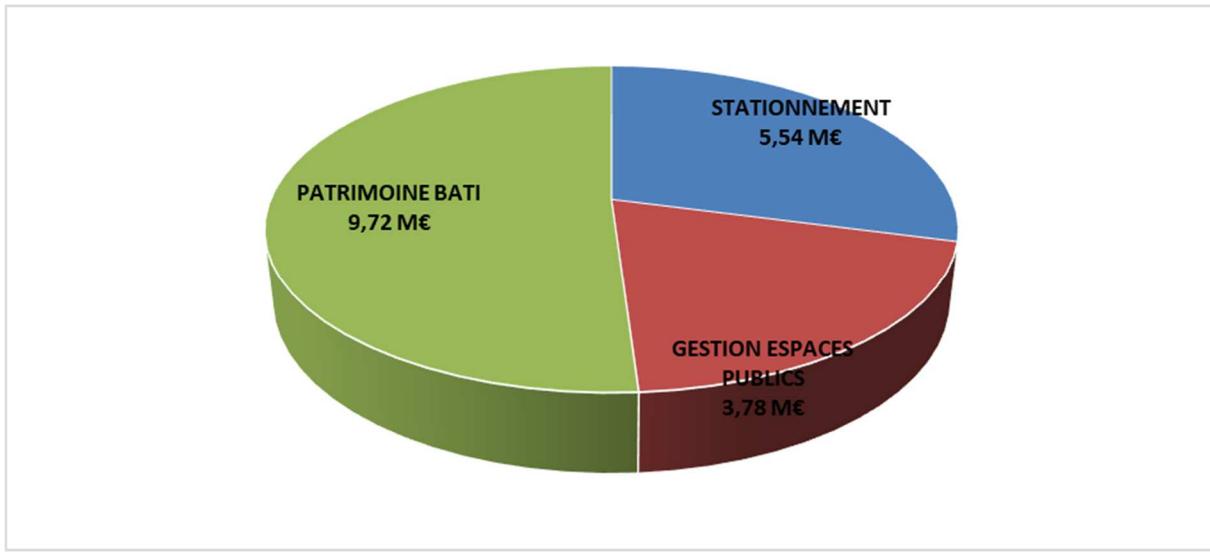
7,23 M€ ont été dépensés au titre du soutien au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), dont 6,98 M€ concernant la participation de la Ville au budget principal de l'établissement en augmentation par rapport à 2023 du fait d'une subvention exceptionnelle de 1,2M€ afin de permettre la prise en charge du déficit lié au transfert de l'EHPAD au CH du Bois-Petit. Les services ont également apporté leur soutien à cette structure dans les domaines de l'informatique, de la gestion des ressources humaines, de la maintenance des bâtiments ou encore l'entretien des véhicules pour un montant global de 0,92 M€.

0,66 M€ ont été mobilisés au titre de la politique sociale mise en œuvre directement par la Ville, dont 0,34 M€ pour le Contrat de Ville et 58K€ au titre de la lutte contre les discriminations.

- Relation citoyenne : l'accueil du public, l'organisation des élections ainsi que la gestion administrative des cimetières ont mobilisé 138 K€ de crédits au cours de l'année 2024. L'année 2024 aura été marquée par l'organisation des élections législatives.
- Jeunesse : 284 K€ ont été déployés autour de cette thématique, dont 73,50 K€ pour le dispositif Contrat Loisirs Jeunes, 178,85 K€ pour les actions citoyennes dont 26,60 K€ au

bénéfice du Fonds d'Aide aux Jeunes ou encore 31,89 K€ dédiés à l'animation de la Vie étudiante.

Rouen, ville résiliente, priorité à la transition social-écologique : 19,04 M€



- Patrimoine bâti : 9,72 M€ de crédits ont été consommés pour permettre :
 - D'honorer les dépenses liées à la consommation des fluides pour l'ensemble des bâtiments et équipements municipaux à hauteur de 7,21 M€ en baisse de 1,94 M€ par rapport à 2023. La ventilation entre les différents postes budgétaires consacrés aux fluides est la suivante : 3,58 M€ pour l'électricité (- 1,67 M€ par rapport à 2023), 2,57 M€ pour les combustibles et le chauffage urbain (- 0,39 M€ par rapport à 2023), 1,19 M€ pour l'eau et 0,51 M€ pour les carburants (- 0,12 M€ par rapport à 2023) ;
 - D'assurer la gestion du parc immobilier de la commune pour 1,19 M€, dont 0,87 M€ au titre des impôts et 0,32 M€ au titre des charges locatives et de copropriété ;
 - D'accompagner la maintenance, les petits aménagements et la sécurité des bâtiments municipaux à hauteur de 0,89 M€.

- Stationnement : 5,54 M€

Dans le cadre de la délégation de service public relative à la gestion du stationnement payant, la rémunération versée au délégataire au titre de l'année 2024 s'est élevée à 2,69 M€ (dont 1,45 M€ au titre de la part fixe et 0,97 M€ au titre de la part variable).

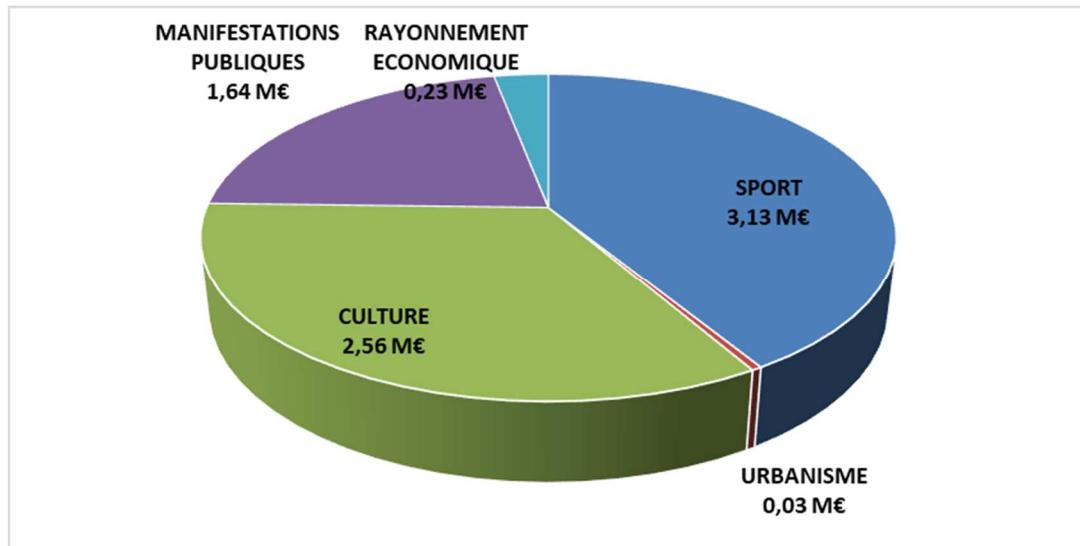
Le montant du produit des forfaits de post stationnement (FPS) collecté par le délégataire pour le compte de la Ville et qui a fait l'objet d'un reversement à la Métropole, s'est élevé à 2,73 M€, en baisse de 0,1 M€ par rapport au montant reversé en 2023.

D'autre part, les frais d'envoi postal de FPS aux automobilistes n'ayant pas payé leur place de stationnement (frais d'envoi par ailleurs remboursés par le délégataire) ont représenté la somme de 0,19 M€ en 2024.

- Gestion des espaces publics : 3,78 M€ y ont été consacrés au cours de l'année 2024. Cette gestion englobe les prestations d'entretien des espaces publics (1,25 M€) et des espaces verts (0,69 M€), le renouvellement des matériels d'entretien et l'achat de consommables nécessaires à cet entretien (0,70 M€). Elle regroupe également le traitement des déchets (0,50 M€).

Le programme d'actions axées autour des sciences du végétal a permis de proposer différentes animations et ateliers autour des thématiques de la faune et de la flore et de mener un chantier de débroussaillage de la côte Sainte Catherine (68,03 K€). Les actions relatives au plan de transition ont mobilisé quant à elles 34,39 K€.

Rouen, ville créative et rayonnante, renforcer l'attractivité et améliorer le cadre de vie : 7,59 M€



- Culture : 2,56 M€**

La subvention d'équilibre au budget annexe de l'Etincelle, théâtre de la Ville de Rouen s'est établie à 0,83 M€.

Le budget consacré au fonctionnement des bibliothèques s'est élevé à 0,39 M€, dont 0,26 M€ consacré au renouvellement des collections et 63 K€ à l'organisation de manifestations pédagogiques.

146,35 K€ ont été nécessaires au Conservatoire pour assurer la gestion quotidienne de l'établissement (entretien des locaux, fournitures, équipements...).

Les manifestations culturelles emblématiques de la Ville ont mobilisé les crédits suivants : 90,28 K€ ont été consacrés au Curieux Printemps, 161K€ à Rouen impressionnée, 18K€ à l'automne curieux et 8,98 K€ aux Méridiennes.

Dans le cadre du développement de l'accès à la culture par tous, 80 K€ de crédits ont permis la mise en place et l'accueil de résidences artistiques dans différents quartiers de la Ville.

Des crédits de maintenance et d'entretien courant ont été mobilisés à hauteur de 0,5M € (dont 380 K€ au bénéfice du pôle culturel Grammont).

- Sport : 3,38 M€**

Les crédits mobilisés au titre de la politique sportive se sont déclinés dans les rubriques suivantes :

- Maintenance et entretien des bâtiments sportifs : 0,43 M€ ;
- Maintenance et entretien des terrains sportifs : 0,27 M€ ;
- Fonctionnement et soutien de l'attractivité sportive 0,38 M€, dont 80 K€ consacrés au soutien aux manifestations sportives ;
- Gestion de la patinoire du centre sportif Guy Boissière pour le compte de la Métropole : 2,05 M€. Il s'agit des dépenses de fluides, de maintenance, d'entretien et d'achat de fournitures et matériels (hors masse salariale) qui sont refacturées à la Métropole.

- Manifestations publiques : 1,64 M€**

2024 fut une année riche en évènements publics portés par la collectivité : la Foire Saint Romain (0,74 M€), Rouen sur Mer (0,25 M€) ou Rouen Givrée (0,30 M€), la Fête du Fleuve (101K€) ou les Fêtes Jeanne d'Arc (42K€) qui ont ponctué l'agenda de la ville. La Ville a également poursuivi son soutien logistique à l'organisation des évènements se tenant sur son territoire.

- Rayonnement économique : 0,23 M€

La Ville a poursuivi ses actions de soutien et de développement de l'activité commerciale sur son territoire, en consacrant 18,5 K€ à la fête du commerce, 66,19 K€ à l'organisation du prix de l'accueil ou encore 23,92 K€ aux différentes opérations d'animations commerciales programmées au cours de l'année.

15,21 K€ de crédits ont été mobilisés pour soutenir des actions en faveur de l'économie sociale et solidaire.

c. Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles mandatées de l'exercice 2024 s'élèvent à **57,30M€** soit un taux de réalisation de 78,28 %, en **hausse de 4,09 M€** par rapport au montant mandaté en 2023 (pour mémoire : 53,20 M€).

Hors dépenses liées à la gestion des OCLT (0,48M€ en 2024), les dépenses réelles d'investissement s'établissent à **56,81 M€** en **hausse de 4,58 M€ (soit +8,76 %)** par rapport à 2023.

Hors OCLT et déficit d'investissement reporté, les principaux postes de dépenses réelles d'investissement sont les suivants :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Poids dans le budget	Évolution 2024/2023
Amortissement dette	15,37	15,88	16,23	13,03	14 ,23	13,35	23,5%	-6,2%
dont refinancement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Investissements propres ⁸	19,90	19,53	25,34	29,80	34,47	38,28	67,4%	11,1%
Subventions d'investissement	1,92	1,43	2,25	2,68	2,82	4,79	8,4%	70%
Autres dépenses	1,08	2,39	2,33	0,47	0,72	0,39	0,7%	-45.6%
TOTAL DRI	38,27	39,23	46,15	45,98	52,24	56,81	100,0%	8,8%

⁸ Les investissements propres correspondent aux dépenses d'équipement direct.

Amortissement de la dette

Les crédits de paiements réels mandatés de **13,35 M€** en 2024 correspondent au remboursement en capital de la dette (2022 : 14,23 M€).

D'un point de vue comptable, l'ensemble des crédits destinés au remboursement en capital de la dette ne sont pas intégralement comptabilisés en dépenses réelles d'investissement. Les mouvements liés à la constatation des diminutions de plafonds intervenant en cours d'année budgétaire des emprunts de type « OCLT » doivent en effet être enregistrés en mouvements d'ordre.

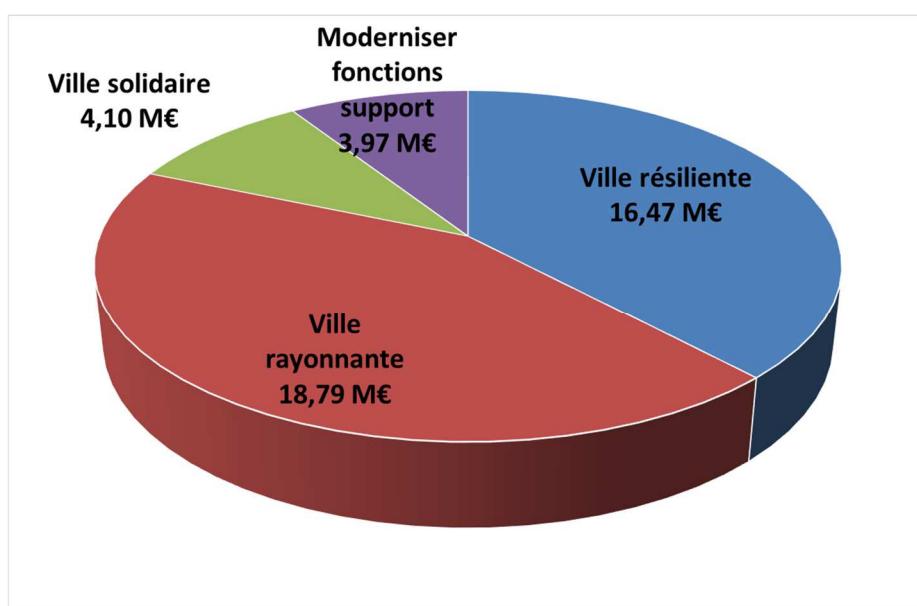
Les investissements propres et subventions versées

Les **43,32 M€** mandatés au titre des investissements réalisés directement par la collectivité ainsi que les subventions d'investissement versées, progressent à nouveau de façon significative par rapport à 2023, en enregistrant une évolution de + 5,57 M€ (soit + 14,75 %) entre les deux exercices.

Cette hausse notable provient de l'avancée de grands projets d'investissement décidés pour le mandat comme la rénovation de l'abbatiale Saint Ouen ou le programme de renaturation des cours d'écoles.

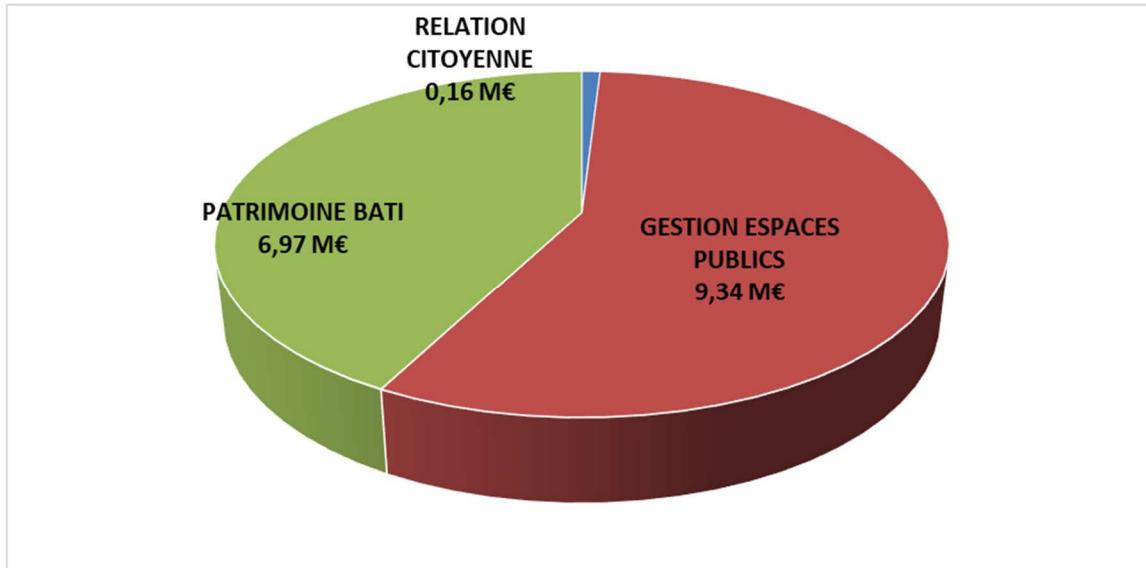
Elle est aussi le résultat de l'avancement du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine ainsi que de la montée en charge des travaux d'économies d'énergies engagés sur les bâtiments municipaux.

Les dépenses d'investissement propre de la Ville se répartissent dans les politiques sectorielles de la manière suivante :



Les principales opérations d'investissement propre de la Ville sont les suivantes pour l'année 2024 :

Rouen ville résiliente, priorité à la transition social-écologique : 16,47 M€



- Patrimoine bâti : 6,97 M€ (soit + 1,36 M€ par rapport à 2023) ont été mandatés au cours de l'année 2024 afin d'améliorer les performances énergétiques et le confort des bâtiments municipaux.

⇒ **Travaux d'économie d'énergie** : 5,63 M€ y ont été consacrés en 2024, en hausse de 6,35% par rapport à 2023 (pour mémoire 4,83M€).

Les priorités de cette politique municipale structurante se concrétisent autour des travaux d'économies d'énergie menés notamment dans les écoles et centres de loisirs :

- Les travaux d'isolation thermique par l'extérieur et de remplacement de la couverture et du système de chauffage de l'école Jules Ferry (0,88M€) ;
- L'installation de panneaux photovoltaïques pour l'école des Fabulettes (0,77M€), pour l'école JP Rameau (0,35M€) et pour l'école Saint Exupéry (0,33M€) ;
- Les travaux de remplacement des menuiseries de l'école Joséphine Baker (0,62M€) ;
- Les travaux d'isolation par l'extérieur et de rénovation des menuiseries de l'école Honoré de Balzac (0,62M€) ;
- Les travaux d'isolation et de couverture de l'école Maurice Nibelle (0,53M€) ;
- Les travaux d'isolation et le remplacement des menuiseries pour le centre de loisirs Pasteur (177K€) ;

Les travaux du réseau de chauffage des serres de Franqueville Saint Pierre (93K€) ont également été menés en 2024, ainsi que le remplacement des menuiseries de l'église Sainte Claire (95K€).

Les travaux d'installation de bornes électriques de charge (0,18 M€) ont également été poursuivies en 2024 au centre municipal Charlotte Delbo.

⇒ **Bâtiments administratifs et techniques** : 1,27 M€ ont été investis en 2024 dans l'aménagement, l'équipement et la maintenance de ces locaux.

0,61 M€ ont été consacrés au désamiantage du centre technique municipal Charlotte Delbo suite à l'incendie de juin 2024. Les travaux de mise en sécurité du Péristyle de l'hôtel de ville ont été menés (76K€) ainsi que d'aménagement des locaux de la direction des systèmes d'information (55K€).

La démolition de bâtiments et leur remise en état a mobilisé près de 0,17 M€.

- Gestion des espaces publics : 9,34 M€. (+2M€)

1,43 M€ ont été consacrés aux paysages et à la nature en Ville. Ainsi, 0,18 M€ ont été consacrés à l'aménagement des square et jardins comme la restauration des allées du Jardin des Plantes (100K€).

L'entretien et l'aménagement des espaces publics ont mobilisé 0,32 M€ de crédits, dont 93 K€ consacrés à l'acquisition pour le remplacement des corbeilles de Ville et l'achat et le raccordement d'un bungalow pour 47 K€.

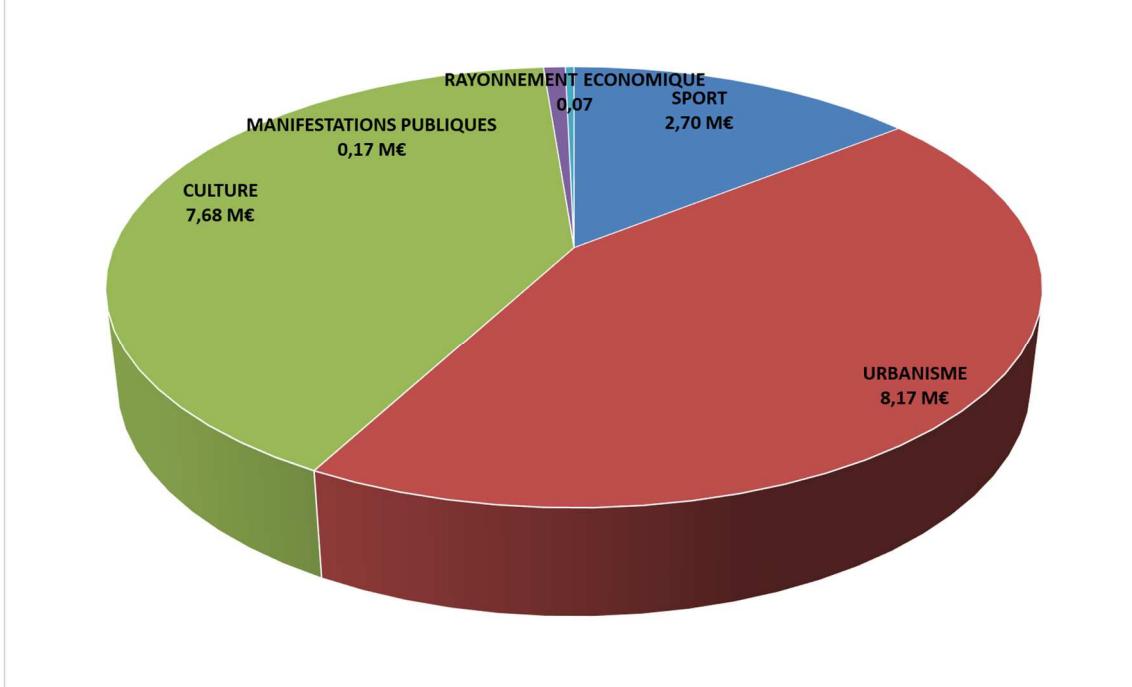
Enfin, l'important programme de renaturation des cours d'écoles (2,7M€) s'est poursuivi au cours de l'été 2024 avec le démarrage de l'aménagement des cours d'écoles suivantes :

- Secteur 1 : Ecole Maternelle Brière, crèches Terre Adélie et Pain d'épice (40K€) ;
- Secteur 2 : Ecole élémentaire Laurent de Bimorel et école maternelle G. Lion (443K€) ;
- Secteur 3 : Ecoles maternelles et élémentaires Rameau et école maternelle Claudel (782K€).

Les engins et la mécanisation ont mobilisé 3,2M€ de crédits avec la livraison en 2024 de 4 camions poids lourds (907K€), 5 balayeuses (1,4M€), de deux laveuses (496K€).

⇒ **Cimetière** : **0,34 M€** de travaux ont été consacrés à leur aménagement et entretien dans le respect des règles de protection de l'environnement.

Rouen, ville créative et rayonnante : 18,79 M€



- ⇒ **Sport** : près de **2,70 M€** de crédits ont été consacrés aux investissements sportifs en 2024.

Ces crédits ont permis d'assurer les travaux de sécurité et maintenance des bâtiments sportifs (0,69 M€). La rénovation du terrain de baseball Saint Exupery a mobilisé 547 K€ de crédits. 546K€ de crédits ont été consacrés aux travaux dans les piscines Boissière et Marie Marvingt.

- ⇒ **Culture** : près de **7,68 M€** de crédits d'investissement ont permis en 2024 d'assurer la prise en charge des dépenses de sécurité – maintenance des équipements culturels et des bâtiments historiques ainsi que de poursuivre les travaux de restauration de l'abbatiale Saint Ouen.

5,68 M€ de crédits ont ainsi permis la poursuite du programme de travaux prévu pour ce monument historique emblématique de la Ville et qui se poursuivra sur plusieurs années.

Au titre du programme pluriannuel de rénovation du patrimoine (hors Abbatiale Saint Ouen), les travaux de rénovation de l'église de la Madeleine ont mobilisé **0,83M€** de crédits de paiement.

Au titre de la restauration et de la valorisation, 139K€ de crédits de paiement ont été réalisés dont 114K€ pour la restauration des orgues de la tribune de l'église Saint Maclou, du chœur de Saint Paul, du temple Saint Eloi, de la Halle aux Toiles, de l'église Saint Clément et 15K€ pour la conception, la réalisation et l'installation d'une œuvre dans le cadre de la commande publique « Palais de justice Gisèle Halimi ».

193K€ de crédits ont été consacrés en 2024 aux bibliothèques ; au titre de la bibliothèque numérique (30K€) ; pour le renouvellement des collections (124K€), et enfin en faveur de la restauration et l'acquisition de documents patrimoniaux (39K€).

- ⇒ **Urbanisme** : **8,17 M€** y ont été consacrés en 2024, dont **1,8 M€** au titre du versement de la Ville à Rouen Normandie Aménagement dans le cadre de **l'aménagement de l'écoquartier de la Luciline**.

Parmi les **5,7 M€** dédiés au Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU), ont permis :

La poursuite de la réalisation des projets d'**aménagement du quartier des hauts de Rouen** à savoir :

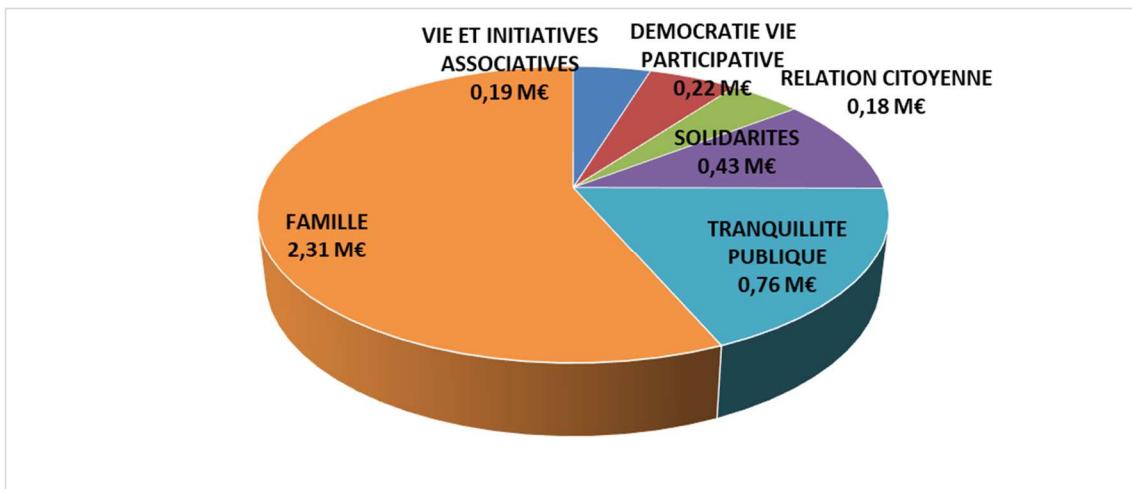
- Le versement à Rouen Normandie Aménagement dans le cadre de l'aménagement de la centralité Chatelet (2,6M€)
- Les différentes missions d'études, de concertation, de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage destinées à la déclinaison opérationnelle des différents projets définis au sein du NPNRU se sont poursuivies : 719K€ pour la construction des groupes scolaire Dunant et Marot ; 501K€ pour la construction de la piscine des hauts de Rouen ; 121K€ pour la rénovation du centre Malraux ;
- La poursuite des travaux de rénovation et d'aménagement de la Maison du Plateau (315K€) ;

644K€ ont été consacrés à **l'aménagement du quartier Grammont** principalement pour la construction d'un vestiaire au stade Irene Hermel.

Les programmes d'acquisition foncière, auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie (0,22 M€) se sont également poursuivis en 2024 afin de constituer les réserves nécessaires à l'aboutissement des différents projets d'aménagement conduits par la Ville.

Au titre de l'augmentation de la réalisation du gymnase campus santé 123K€ ont été versés à Rouen Normandie Aménagement en 2024.

Rouen, ville solidaire, de la petite enfance au grand âge : 4,10 M€



- ⇒ **Famille** : les investissements consacrés aux équipements dédiés à la famille (crèches, écoles, accueils de loisirs), s'élèvent à **2,31 M€** au titre de l'année 2024.

Les travaux de gros entretien et réparations ont mobilisé 0,89 M€ au cours de l'année 2024.

0,43 M€ de crédits ont été consacrés à l'informatique dans les écoles, dont 170 K€ ont permis de poursuivre l'équipement des écoles en ordinateurs, vidéo - projecteurs interactifs et autres équipements et des travaux de câblage, fibrage et d'électricité ont été effectués à hauteur de 258 K€.

271K€ de crédits ont permis la réalisation de travaux d'aménagement des crèches communales dont 152K€ pour l'extension de la crèche des explorateurs.

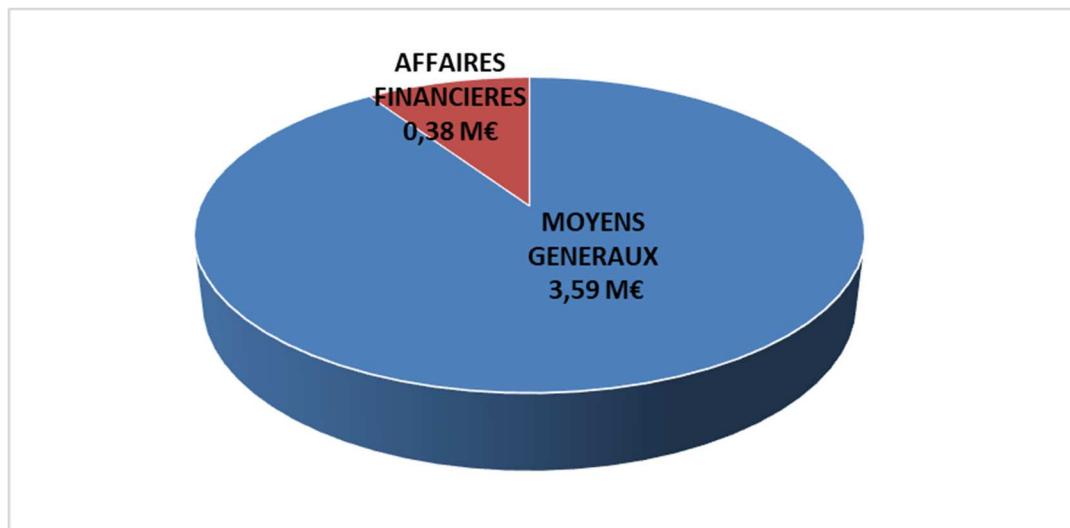
- ⇒ **Solidarités** : ce secteur regroupe les crédits consacrés à la sécurité – maintenance des résidences pour personnes âgées et équipements de cohésion sociale (24 K€ en 2024) mais également les crédits déployés pour la mise en accessibilité des bâtiments municipaux, dans le cadre de l'agenda d'accessibilité pluriannuel de 9M€.

Parmi les investissements réalisés à ce titre, un accent particulier a été porté sur la mise en accessibilité des écoles et centre de loisirs avec un budget de 0,33 M€ consacré notamment à l'installation de mains courantes, garde-corps, adaptation d'escaliers et d'ascenseurs.

- ⇒ **Vies et initiatives associatives** : la Ville a également consacré **0,19 M€** de crédits à la sécurité-maintenance des **maisons de quartier**.
- ⇒ **Relations citoyennes** : parmi les dépenses d'investissement propre supportées par la Ville en 2024, près de **0,34 M€** ont été consacrées aux **cimetières**, concernant la reprise de concessions (0,16 M€) mais aussi l'aménagement paysager des cimetières ou leur végétalisation (157K€)
- ⇒ **Démocratie et vie participative** : parmi les projets retenus dans le cadre des conseils de quartier, 59K€ ont permis la réfection de l'aire de jeux du jardin des plantes, 39K€ l'achat de mobilier (bancs, tables de pique niques, ...).

- ⇒ **Tranquillité publique** : 755 K€ ont permis la réparation et l'installation de nouvelles caméras de vidéo-protection.

Moderniser les fonctions supports pour améliorer le service rendu aux usagers : 3,97 M€



- ⇒ **Moyens généraux** : la somme de **3,59 M€** a permis la mise en œuvre des différents projets de restructuration des outils d'information de la Ville.

Des nouveaux équipements bureautiques (écrans, ordinateurs portables, smartphones...) ont été acquis (0,54 M€) en remplacement de matériels et pour doter les agents de la Ville de moyens techniques leur permettant de poursuivre et développer le télétravail.

Des travaux de câblage et de solution wifi ont mobilisé 191 K€.

Concernant l'évolution des logiciels, 2024 a été marqué par l'acquisition du logiciel Quantum (42K€), d'un logiciel de gestion des arrêtés (38,5K€) et du logiciel Yoo Talent (41K€) outil de gestion des ressources humaines.

1,49 M€ ont été consacrés au parc automobile de la Ville dont 0,67M€ pour l'acquisition de nouveaux véhicules électriques.

En termes de mobilier et équipements de travail, 227K€ ont permis de renouveler le mobilier de bureau et certains petits équipements.

77K€ ont été consacrés en 2024 à la santé et à l'adaptation au travail dont 16K€ à l'adaptation FIPHFP et 61K€ au titre de la qualité de vie au travail.

- ⇒ Le versement d'une **attribution de compensation (AC) d'investissement (371 K€ versés en 2024)** correspond aux transferts de compétences intervenus entre la Ville et la métropole en 2018 (pour mémoire il s'agit des équipements suivants : la patinoire Guy Boissière, l'Opéra Rouen Normandie et l'ESADHAR).

Les autres dépenses d'investissement

Ces dépenses regroupent les opérations pour comptes de tiers, menées sous le mandat de la Ville et pour lesquelles 0,34 M€ ont été mandatées en 2024 (0,38 M€ en 2023).

Cette somme concerne les travaux effectués pour le compte de la Métropole au titre de la patinoire du centre sportif Guy Boissière (79 K€). Des dépenses ont également été réalisées pour le compte du CCAS pour 0,23 M€.

L'ensemble de ces crédits est équilibré par des recettes de montant équivalent.

II. Bilan de la gestion pluriannuelle des crédits au 31 décembre 2024

La Ville a fait le choix de recourir à la procédure de gestion pluriannuelle par autorisations de programme (AP) pour les dépenses d'investissement.

Cette modalité de gestion permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Les AP sont votées par le Conseil Municipal et leur montant peut être révisé tout au long de l'année lors d'une étape budgétaire.

Des règles de gestion concernant ces AP ont été instituées par la commune.

Ces crédits pluriannuels font l'objet au cours de leur année de vote d'une affectation avant tout engagement comptable et juridique.

Cette affectation correspond à une décision budgétaire qui matérialise la décision de l'Assemblée de consacrer tout ou partie d'une AP au financement d'une opération (projet/action/marché...).

Elle doit, par principe, être identifiée par un objet, une localisation, un coût et les conditions de sa réalisation.

Deux catégories d'AP ont été définies par la Ville : des AP dits « récurrentes » et des AP dites « projet ».

A la fin de l'exercice budgétaire correspondant à l'ouverture d'une AP récurrente, le montant de cette AP qui n'a pas fait l'objet d'une affectation, est annulé et le montant global de l'AP est ramené au montant affecté. La Ville dispose alors d'une année supplémentaire pour engager et liquider les crédits affectés à la date du 31 décembre de l'année précédente et encore disponibles.

A. Bilan des crédits pluriannuels affectés au 31 décembre 2024

Voici ci-après, par programme budgétaire, les **montants d'AP récurrentes** votées au titre du budget de l'année 2024, affectés avant le 31 décembre 2024 et leur niveau d'engagement comptable et de réalisation en crédits de paiement à cette même date.

Code	Description	Autorisations de programme montant voté 2024	Autorisations de programme montant affecté 2024	AP 2024 % affecté	Autorisations de programme montant engagé 2024	AP 2024 % engagé	Liquidé au 31/12/2024	AP affectée non réalisée au 31/12/2024	AP non affectée A annuler
2024 - P013E43	2024 AP/D TRANSITION ECOLOGIQUE	357 706,49	257 006,49	72	223 379,03	62	178 303,80	78 702,69	100 700,00
2024 - P061E19	2024 AP/D TX ACCESSILITE	437 700,00	153 156,80	35	127 379,73	29	95 859,82	57 296,98	284 543,20
2024 - P094E18	2024 AP/D ECONOMIE D'ENERGIE	3 508 300,00	3 029 010,00	86	3 006 280,09	86	2 488 952,27	540 057,73	479 290,00
2024 - P041E17	2024 AP/D CIMETIERES	546 725,83	546 725,83	100	535 618,25	98	312 388,39	234 337,44	-
2024 - P042E19	2024 AP/D ACCUEIL DU PUBLIC	10 000,00	5 000,00	50	3 778,80	38	3 778,67	1 221,33	5 000,00
2024 - P067E44	2024 AP/D ECOLE ET EDUCATION	1 537 101,14	1 499 207,00	98	1 446 478,25	94	937 165,10	562 041,90	37 894,14
2024 - P068E19	2024 AP/D RESTAURATION	238 000,00	238 000,00	100	236 496,71	99	190 964,49	47 035,51	-
	2024 AP/D SECURITE MAINTENANCE								
2024 - P060E17	RESIDENCES AUTONOMIES	184 500,00	73 500,00	40	67 834,71	37	65 761,36	7 738,64	111 000,00
2024 - P005E14	2024 AP/D ACQU. FONCIERES AMGTS	1 537 000,00	272 600,00	18	256 607,87	17	241 021,04	31 578,96	1 264 400,00
2024 - P006E39	2024 AP/D AMENAGEMENT URBAIN	204 400,00	204 400,00	100	173 775,46	85	169 382,29	35 017,71	-
2024 - P008E17	2024 AP/D BATIMENTS EN PERIL	220 000,00	182 553,00	83	176 125,20	80	94 208,53	88 344,47	37 447,00
2024 - P009E17	2024 AP/D CPA	1 800 000,00	1 800 000,00	100	1 800 000,00	100	1 800 000,00	-	-
2024 - P014E16	2024 AP/D PARC NATUREL URBAIN	6 480,00	6 480,00	100	6 480,00	100	6 480,00	-	-
2024 - P010E28	2024 AP/D PROPRETE ESPACES	539 160,00	530 000,00	98	452 113,81	84	185 957,60	344 042,40	9 160,00
2024 - P011E27	2024 AP/D SQUARES ET JARDINS	2 128 568,00	2 042 280,00	96	976 897,82	46	683 183,35	1 359 096,65	86 288,00
2024 - P012E38	2024 AP/D VOIRIE ECLAIRAGE ET	71 196,00	71 196,00	100	57 813,32	81	50 894,13	20 301,87	-
2024 - P015E14	2024 AP/D ENIGNS ET MECANISATION	612 000,00	612 000,00	100	66 761,29	11	66 761,29	545 238,71	-
2024 - P064E28	2024 AP/D POLICE MUNICIPALE	620 000,00	619 819,14	100	611 356,82	99	325 698,41	294 120,73	180,86
2024 - P016E24	2024 AP/D ECONOMIE DU TERRITOIRE	100 000,00	100 000,00	100	17 500,00	18	17 500,00	82 500,00	-
2024 - P021E21	2024 AP/D FESTIVITES ET	168 709,00	168 709,00	100	167 845,38	99	161 010,82	7 698,18	-
2024 - P022E24	2024 AP/D MAISONS DE QUARTIER	123 855,00	79 374,92	64	78 705,99	64	75 029,75	4 345,17	44 480,08
2024 - P044E32	2024 AP/D AMENAGEMENTS	793 000,00	569 968,66	72	563 419,77	71	244 421,03	325 547,63	223 031,34
2024 - P047E28	2024 AP/D VALORISATION PATRIMOINE	139 145,00	139 145,00	100	139 035,17	100	139 035,17	109,83	-
2024 - P048E31	2024 AP/D BIBLIOTHEQUES	236 770,00	236 770,00	100	221 731,02	94	164 507,54	72 262,46	-
2024 - P049E19	2024 AP/D CONSERVATOIRE	260 000,00	259 980,00	100	257 969,32	99	229 202,32	30 777,68	20,00
	2024 AP/D SECURITE MAINTENANCE								
2024 - P055E25	TERRAINS DE SPORT	188 866,00	188 866,00	100	155 255,98	82	92 122,85	96 743,15	-
2024 - P056E33	2024 AP/D EQUIPEMENTS SPORTIFS	550 406,92	455 210,00	83	442 742,33	80	356 504,26	98 705,74	95 196,92
2024 - P058E16	2024 AP/D ATTRACTIVITE SPORTIVE	367 364,00	347 364,00	95	196 550,99	54	177 302,32	170 061,68	20 000,00
2024 - P086E33	2024 AP/D SYSTEMES D'INFORMATION	985 418,00	985 418,00	100	637 513,05	65	597 071,18	388 346,82	-
2024 - P083E23	2024 AP/D MOYENS GENERAUX	1 449 548,30	1 449 548,30	100	1 121 963,18	77	1 006 550,23	442 998,07	-
2024 - P097E29	2024 AP/D BATIMENTS MUNICIPAUX	1 436 900,00	1 266 172,20	88	1 211 761,80	84	1 029 549,88	236 622,32	170 727,80
2024 - P054E11	2024 AP/D GESTION URBAINE DE	100 000,00	100 000,00	100	54 382,93	54	35 945,75	64 054,25	-
2024 - P102E13	2024 AP/D FONCTIONNEMENT	1 500,00	1 500,00	100	-	-	-	1 500,00	-
2024 - P081E19	2024 AP/D CHARGES DE PERSONNEL	86 000,00	86 000,00	100	77 733,54	90	77 324,63	8 675,37	-
2024 - P066E22	2024 AP/D PETITE ENFANCE	422 259,72	291 260,00	69	279 299,47	66	251 180,48	40 079,52	130 999,72
TOTAL		21 968 579,40	18 868 220,34	86%	15 848 587,08	72%	12 551 018,75	6 317 201,59	3 100 359,06

Les AP récurrentes 2024, votées à hauteur de 21,97 M€ ont été affectées pour un montant global de 18,87 M€ soit un taux d'affectation de 86%.

3,1 M€ d'AP votées n'ont pas fait l'objet d'une affectation et seront donc annulées lors du vote du budget supplémentaire pour l'année 2025 du budget principal.

Le montant des AP 2024 mandatées représente la somme de 12,55 M€, soit un taux global de mandatement par rapport au montant affecté de 66,52 %.

Bilan des crédits pluriannuels soldés au 31 décembre 2024

Les AP dont l'année de vote est antérieure à 2024 et dont le montant de crédits de paiement mandatés est égal au montant voté de l'AP peuvent faire l'objet d'un solde.

Ce solde interviendra lors du vote du budget supplémentaire pour l'exercice 2025 du budget principal.

III. Evolution des principaux indicateurs financiers

A. Evolution de l'épargne brute

L'épargne brute (EB) dégagée par une collectivité est un des indicateurs de gestion le plus pertinent pour apprécier sa situation financière.

Elle correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement, hors recettes ou dépenses exceptionnelles de montant important (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements. Elle s'assimile à la « Capacité d'autofinancement ».

Ce solde d'épargne correspond au flux dégagé par la collectivité sur ses dépenses de fonctionnement pour investir et pour rembourser le capital de sa dette.

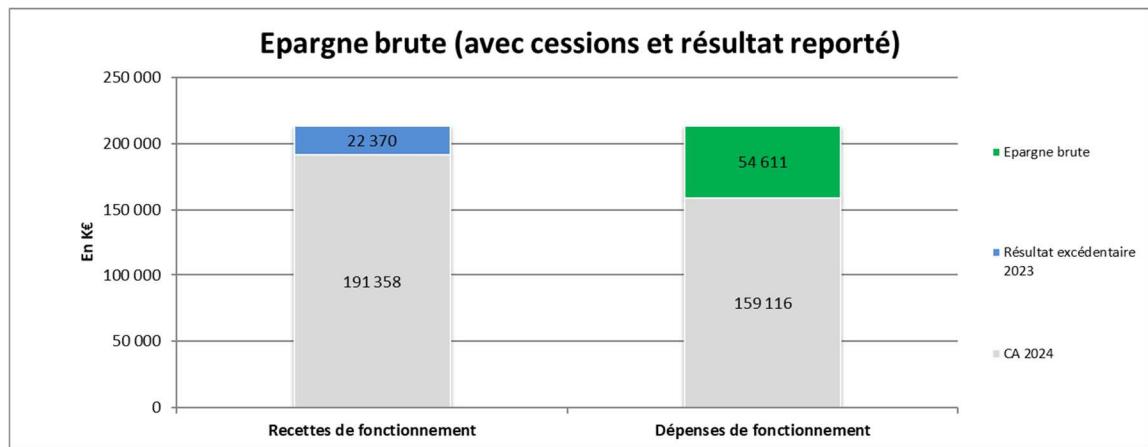
Hors comptabilisation de la reprise du résultat 2023, produit des cessions et recettes exceptionnelles⁹, l'épargne brute de la Ville s'établit au terme de l'exercice 2024 à 27,424 M€, en légère baisse de 0,25 M€ (soit -0,92 %) par rapport au niveau atteint fin 2023.

(en K€)	CA 2018	CA2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Recettes réelles de fonctionnement <i>(hors résultat et cessions d'actifs)</i>	161 483	165 481	161 139	165 626	173 762	182 078	186 540
Dépenses réelles de fonctionnement	137 419	137 710	133 922	139 647	152 628	154 400	159 116
EPARGNE BRUTE	24 064	27 771	27 217	25 978	21 134	27 678	27 424

Le taux d'épargne brute évolue pour s'établir à 14,70% fin 2024 (pour mémoire il était de 15,20 % fin 2023).

En intégrant le montant du résultat excédentaire 2023 (soit 22,37 M€) et le produit des cessions immobilières réalisées en 2024 (1,80M€), le niveau d'épargne brute s'élève à 54,61M€, en hausse de 3,41 M€ par rapport à 2023 (51,20M€).

⁹ Ne sont pas intégrés dans les recettes réelles de fonctionnement, les 3M€ de recettes fiscales indûment perçu par la commune suite aux erreurs de liquidations induites par la mise en place du nouveau système de déclaration des biens immobiliers GMBI. Une partie de ces recettes seront remboursé à l'Etat via la prise en charge des dégrèvements de taxe d'habitation sur les locaux vacants.



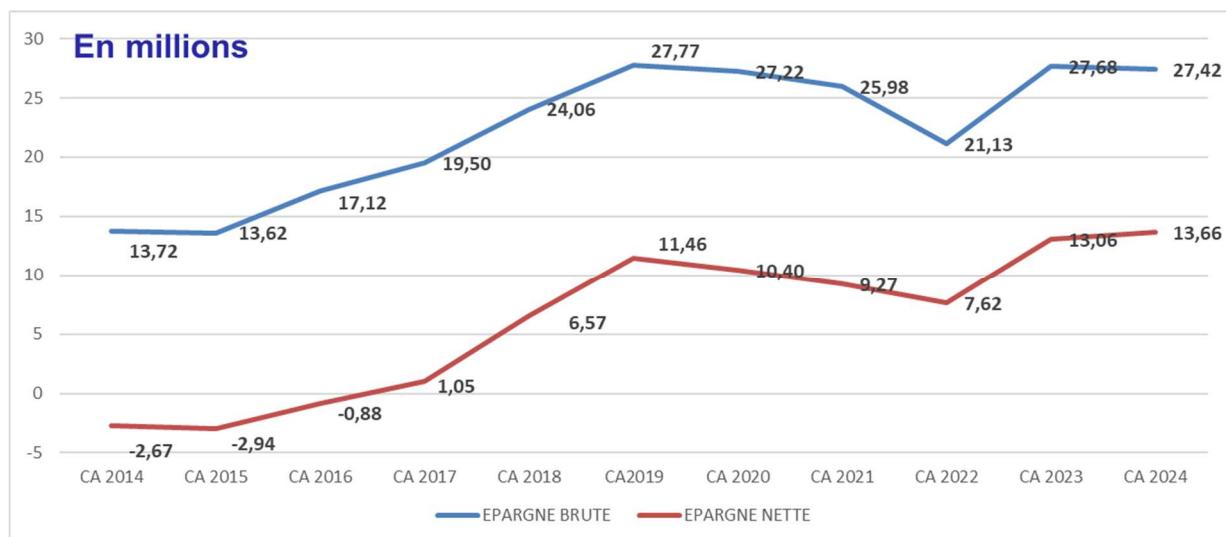
B. Evolution de l'épargne nette

L'épargne nette se détermine à partir de l'épargne brute diminuée des remboursements de dette opérés au cours de l'exercice. Cet indicateur mesure ainsi l'épargne disponible pour financer les dépenses brutes d'équipement après paiement de la dépense obligatoire qu'est le remboursement en capital de la dette.

L'épargne nette de la Ville s'établit au 31 décembre 2024 à + 13,66M€, en hausse d'0,60M€ par rapport à son niveau atteint en 2023 (pour mémoire : 13,06 M€). Ce niveau en 2024 est le plus haut niveau d'épargne nette atteint par la Ville depuis plus de 10 ans.

Cette évolution s'explique notamment par la diminution du montant du capital remboursé en 2024 de (-0,85 M€ entre les deux exercices).

L'épargne nette permet à la Ville de financer les dépenses d'investissement (hors dette) sans recourir à un endettement trop important.



3) LA GESTION DE LA DETTE

I. La dette propre

A. Les flux de dette 2024

Cinq nouveaux emprunts ont été souscrits en 2024 pour un montant global de 12,2 M€.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Emprunt d'équilibre	6 M€	6,06 M€	5 M€	8,50 M€	10,19 M€	10,85M€	12,2M€

Les caractéristiques financières de ces emprunts sont les suivantes :

- Souscription d'un emprunt Vert de 2,38 M€ auprès de la Banque Postale pour une durée de 20 ans indexé sur Euribor 3 mois+0,94% avec amortissement constant et échéances trimestrielles pour financer l'acquisition de véhicules électriques ;
- Souscription d'un emprunt de 5,8 M€ auprès de la Banque Postale pour une durée de 20 ans à un taux fixe de 3,39% avec un amortissement constant et des échéances trimestrielles. Cet emprunt est destiné à financer le programme d'investissement de rénovation de l'abbatiale Saint Ouen ;
- Souscription d'un emprunt « transformation écologique » de 2,89M€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour une durée de 25 ans indexé sur le livret A +0,4% avec amortissement constant et des échéances trimestrielles. Cet emprunt est destiné à financer le programme de renaturation des cours d'écoles et de crèches municipales ;
- Souscription d'un emprunt de 417 675€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour une durée de 25 ans indexé sur le livret A +0,6% avec amortissement constant et des échéances trimestrielles destiné au financement des travaux de rénovation de l'école Balzac ;
- Souscription d'un emprunt de 716 400€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour une durée de 25 ans indexé sur le livret A +0,6% avec amortissement constant et des échéances trimestrielles destiné au financement des travaux de rénovation de l'école du Hameau des Brouettes.

Le niveau modéré de recours à l'emprunt pour l'année 2024 permet de réduire l'encours de dette de la ville de 1,5M€, cet encours s'établissant au 31 décembre 2024 à 129,38 M€. C'est le plus bas niveau de dette de la Ville depuis plus de dix ans.

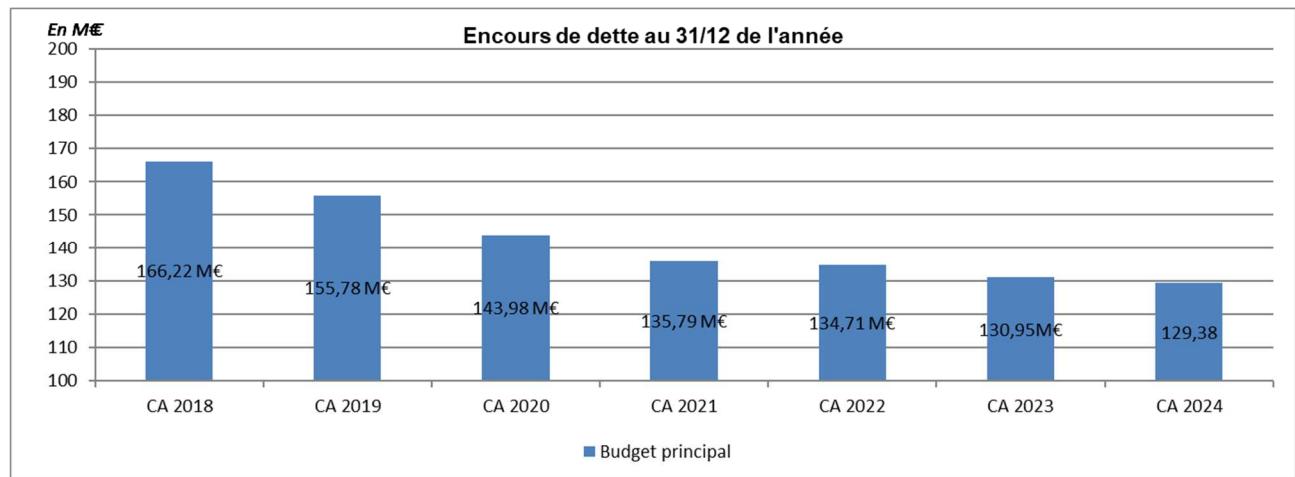
Evolution de l'encours de dette en 2024

(en M€)	Encours au 31/12/2023	Remboursement de la dette	Nouveaux emprunts	Encours au 31/12/2024
Budget principal	130,85	14,38	12,2	129,38

En application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes est annexé au document budgétaire du compte administratif un état détaillé de la dette propre de la ville, arrêté au 31 décembre 2024.

Le remboursement en capital de la dette s'est élevé à 14,38 M€ en 2024 (contre 14,61 M€ en 2023).

L'évolution du stock de dette sur la période 2018 – 2024 est la suivante :



❖ La capacité de désendettement

Cet indicateur exprime le nombre théorique d'années nécessaires à une collectivité pour rembourser intégralement l'encours de sa dette en y consacrant l'intégralité de son épargne brute dégagée sur l'exercice.

Il se calcule en rapportant l'encours de la dette au terme de l'exercice considéré, à l'épargne brute dégagée au cours du même exercice.

Au 31 décembre 2024, la capacité de désendettement (pour le budget principal) s'établit à 4,72 ans¹⁰ par rapport à 4,73 ans au 31 décembre 2023. C'est donc la capacité de désendettement la meilleure (la plus basse) pour la Ville depuis plus de dix ans.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Capacité de désendettement	6,9	5,62	5,29	5,23	6,37	4,73	4,72

Pour mémoire, le ratio prudentiel est fixé à 15 ans, tandis que l'Etat, lors de la dernière contractualisation avec les collectivités, fixait un seuil d'alerte à 12 ans.

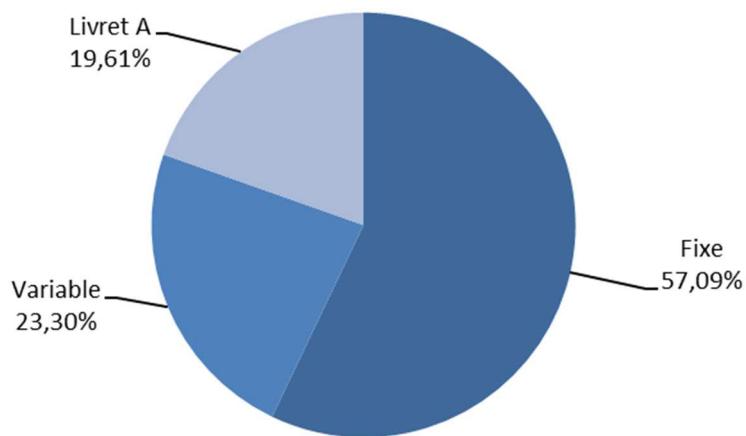
¹⁰ Hors recettes exceptionnelles, précédemment inscrite au chapitre 77 en M14



C. La structure de la dette

La part des prêts à taux fixe dans l'encours de la dette régresse au cours de l'année pour s'établir au 31 décembre 2024 à 57,09 % (par rapport à 58,13% au 31 décembre 2023).

Les prêts à taux variables (42,91 % de l'encours) comprennent notamment les emprunts souscrits auprès de la Banque des Territoires et de la Caisse d'Epargne s'appuyant sur le livret A (19,61%).

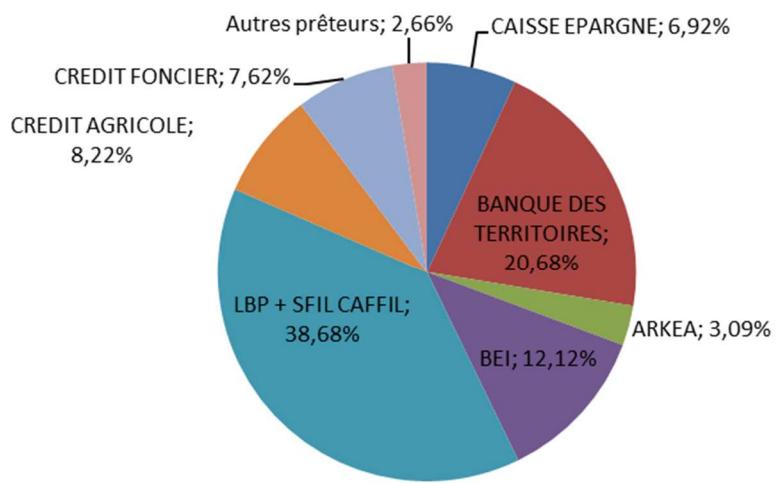


La durée de vie résiduelle de la dette de la Ville s'établit au 31 décembre 2024 à 13 ans et 1 mois. Pour mémoire, cette même durée s'établissait à 12 ans et 9 mois au 31 décembre 2023.

La souscription au cours de l'année 2024 d'emprunts d'une durée de 20 ans entraîne mécaniquement un allongement de la durée de remboursement.

La répartition de l'encours de la dette détenu par la Ville auprès des institutions bancaires intervenant dans le secteur des collectivités territoriales demeure variée.

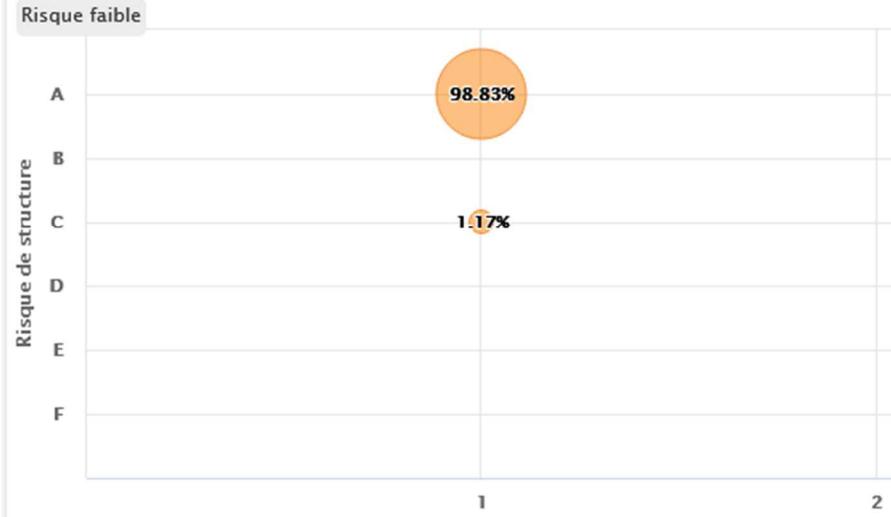
Néanmoins, suite à la contractualisation de nouveaux emprunts auprès de la Banque Postale en fin d'exercice 2024, le poids de la SFIL CAFIL a progressé et s'établit à 38,68% (par rapport à 35,23 % en 2023). Le poids de la Banque des Territoires a également progressé représentant 20,68 % de l'encours de dette au 31 décembre 2024 (18,74% en 2023). Viennent ensuite la Banque Européenne d'Investissement (représentant 12,12 % de l'encours de la Ville), le Crédit Agricole (avec 8,22 %), le Crédit Foncier (avec 7,62%) et la Caisse d'Epargne (avec 6,92 %).



La charte de bonne conduite, dite « charte Gissler » qui consiste à classer les emprunts détenus par les collectivités en fonction de leur risque de taux potentiel, continue de faire état d'un recours à des produits très prudentiels.

Ainsi, près de 98,83% de l'encours détenu actuellement par la Ville (soit 127,87 M€ d'encours) est considéré comme non risqué, étant composé d'emprunts à taux fixes ou variable simples et/ou plafonnés.

Le reste de l'encours (soit 1,5 M€) est classé dans des catégories représentant peu de risques, les formules de taux associées à ces emprunts étant sans effet de levier ou sans effet multiplicateur. Aucun emprunt détenu aujourd'hui par la Ville ne peut être qualifié de toxique.



II. La dette garantie

Vous trouverez en annexe au document budgétaire du compte financier unique l'état de la dette garantie de la Ville de Rouen arrêtée au 31 décembre 2024.

La garantie d'emprunt est un instrument de la politique économique et sociale des collectivités territoriales. Elle constitue une aide indirecte aux bénéficiaires en leur facilitant l'accès au crédit bancaire et/ou en leur permettant de bénéficier d'un abaissement du coût du crédit.

Ainsi, en apportant sa garantie aux emprunts de partenaires publics ou privés, la Ville favorise la réalisation de projets qui s'inscrivent dans ses domaines de compétences.

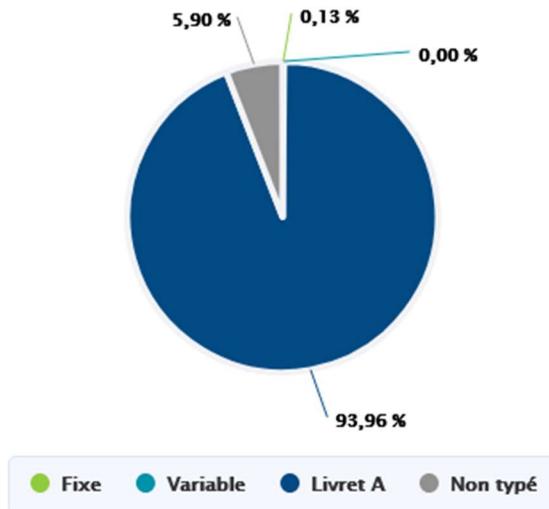
Au 31 décembre 2024, l'encours de dette garantie s'établit à 262,63 M€, en progression de plus de 0,67 M€ par rapport à 2023 (261,96€ pour mémoire).

Le secteur prioritaire d'octroi des garanties d'emprunt demeure le logement social, la Ville garantissant les prêts concernant des opérations menées par les bailleurs sociaux sur son territoire.

De ce fait, 97,74% de l'encours garanti par la Ville concerne des organismes de logement social. Parmi les principaux bénéficiaires de ces garanties, se trouvent Rouen Habitat (55,81%), l'Immobilière Basse Seine (17,48%) ou encore Quevilly Habitat (5,21 %) ou Logiseine (4,82%)

Le capital restant dû est composé à hauteur de 98,41% par des prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations.

L'encours garanti est très largement assis (93,96 %) sur le taux du Livret A.



III. La gestion de trésorerie

En 2024, le niveau de dépôt du compte au Trésor de la Ville ayant été à nouveau excédentaire tout au long de l'année, il n'a pas été nécessaire de recourir au renouvellement d'une ligne de trésorerie.